AUTOUR ET ALENTOUR

D'UNE MAISON COMMUNALE CENTENAIRE

1911 - 2011

Michel Delabaye Asbl " Les Amis du Square Armand Steurs " mai 2011

Avant-propos

La maison communale de Saint-Josse-ten-Noode sise avenue de l'Astronomie fête ses cent ans en mai 2011.

Les manifestations officielles prévues offriront au public une information détaillée sur la vie de cette maison.

Il nous a semblé intéressant d'y apporter un complément en jetant un regard sur le voisinage immédiat de cet hôtel communal et en particulier sur deux monuments qui se trouvaient à quelques mètres de l'entrée principale.

Le premier, **le monument aux eaux du Bocq**, est lié à la vie d'Armand Steurs dont la figure sculptée se trouve actuellement square Armand Steurs.

Le second, **le monument aux morts**, est une oeuvre en bronze réalisée par Guillaume Charlier, sculpteur dont une autre oeuvre, en granit de Sprimont et intitulée "Les Carriers" se trouve actuellement square Armand Steurs.

D'une maison d'artiste à une maison communale

Par un acte[1] daté du 29 mars 1841, le violoniste Charles-Auguste de Bériot (1802-1870) acquiert de Mme Vve Blampain un immeuble sis avenue de l'Astronomie, n°11 à Saint-Josse-ten-Noode.

Se référant à l'atlas cadastral parcellaire de Philippe-Christian Popp, il est possible de se

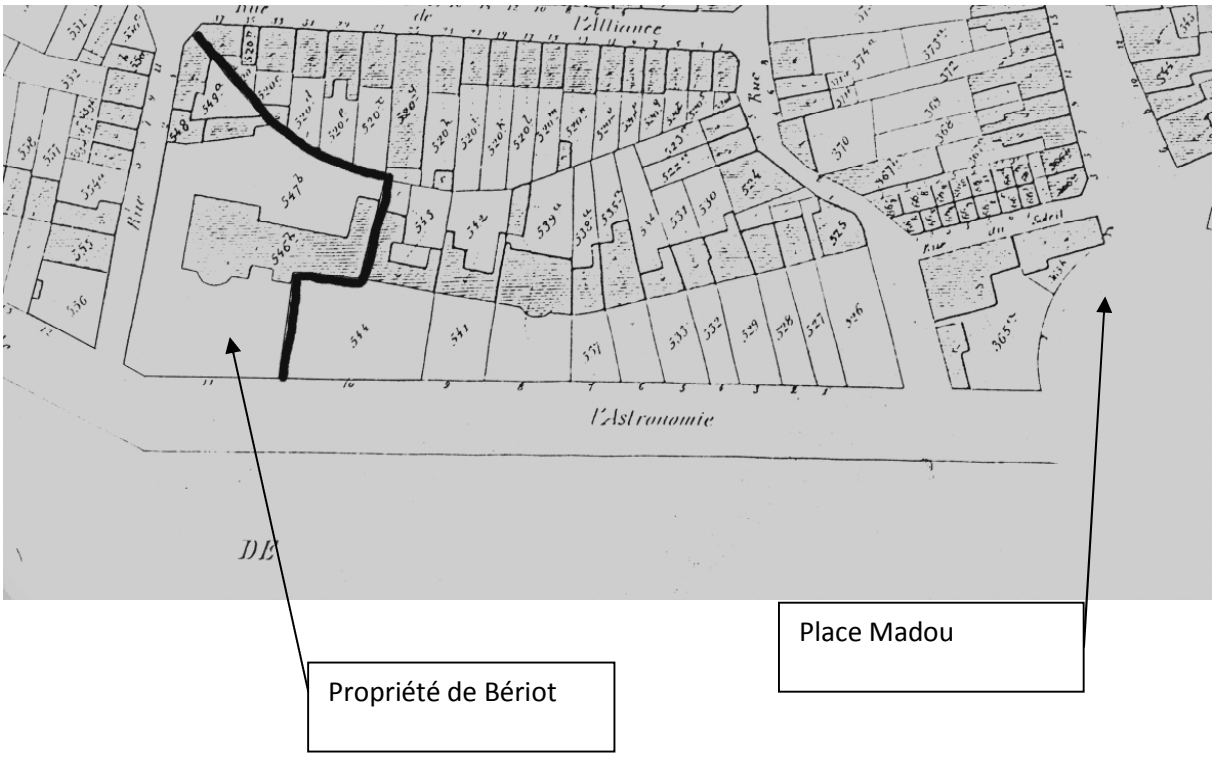

rendre compte de la grandeur du terrain acquis par de Bériot.

Le tableau[2] indicatif et la matrice cadastrale associés à ce plan de Popp fournissent les renseignements suivants à l'article 1197 :

Numéro de la parcelle	Nature des propriétés	Contenance de chaque parcelle
548	Maison	0,47
549a	Maison et cour	2,64
547b	Jardin	15,58
546b	Maison et bâtiment	3,52

A remarquer que la propriété porte le n° 11 et la maison communale actuelle sise au même endroit le n° 13.

[1] Archives de la Commune de Saint-Josse, Service des Finances

[2] Atlas cadastral parcellaire, Commune de Saint-Josse-ten-Noode, Tableau indicatif et matrice cadastrale, Bruges, non daté

Le plan suivant[3] qui se trouve aux archives communales, donne quelques informations sur le contenu de la propriété. Ainsi au rez-de chaussée, à gauche d'un long vestibule d'entrée se trouvent deux salons, trois chambres, un cabinet, "des lieux à l'anglaise" sous le grand escalier tandis que vers la droite s'étendent une cuisine, une buanderie,une remise, une sellerie et une écurie pour quatre chevaux. Une galerie de presque vingt mètres de long borde ces diverses pièces et donne à gauche sur l'escalier de service et à droite sur une autre écurie pour quatre chevaux.

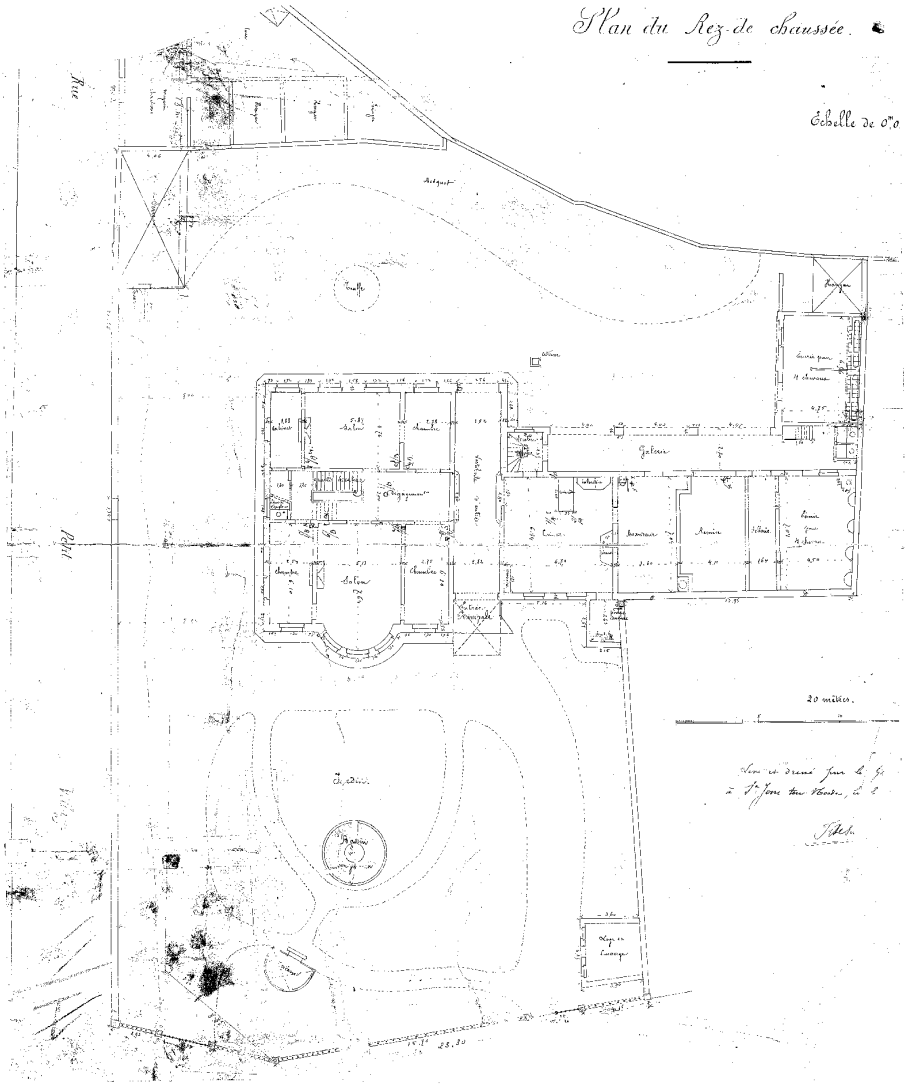

Dans le jardin derrière la maison, se dressent vers la gauche des fourneaux, une serre, et une suite de hangars et magasin à charbons.

A l'avant de la maison, s'étend un jardin ayant en son centre un bassin avec jet d'eau et à l'extrême droite la loge du concierge.

La parcelle est entourée d'une grille le long de l'avenue de l'Astronomie.

[3] Archives de la commune de Saint-Josse-ten-Noode, plan du rez-de-chaussée, incomplet, non daté

Le théâtre du *Cercle des Arts,* appelé d'abord salle de Bériot y sera inauguré[4] le 9 mars 1844.

— 88 —

THÉATRE DU CERCLE DES ARTS.

RUE DE L'ASTRONOMIE, N° 11, FAUBOURG DE LOUVAIN.

Commission administrative.—MM. le prince de Chimay, président; de Bériot, vice-président; Legrand, secrétaire; J. Gillon et Payen, inspecteurs; Bischoffsheim, trésorier; Lehardy de Beaulieu, bibliothécaire; Altmeyer, Baron, Bossuet, Fétis père, Gallait, Gaussouin, Geefs, Hen, Jottrand, Ad. Jouvenel, le duc de Looz, Madou, Materne, Parthon de Von, Raoul, Charles Rogier, Spaak et van Brée.

Le théâtre du *Cercle des Arts*, appelé d'abord salle de Bériot, du nom du propriétaire, a été inauguré le 9 mars 1844, par un concert dans lequel se sont fait entendre MM. Moeser, Huerta, Riccio, Cornelis, Tessier, Mmes Willent-Bordogni et Bochkoltz.

Au mois d'août, une société particulière s'est installée dans le local de M. de Bériot, en prenant pour titre : *Cercle des Arts de Bruxelles*. Le but de cette société est d'offrir un centre de réunion aux amis des arts et des lettres. Il y a annuellement quatre concerts, quatre soirées littéraires et quatre représentations dramatiques (opéra français et italien, comédies et vaudevilles), ces dernières par des amateurs, des professeurs et des élèves du Conservatoire royal de musique.

La salle est en forme de voûte assez resserrée, et peut contenir quatre cent personnes. Il y a au rez-de-chaussée, un parterre avec des bancs à dossiers. Une élégante galerie soutenue par de minces colonnes en fer règne tout autour de l'enceinte. Au fond de la galerie se trouve une vaste loge ouverte. La toile, ainsi que les décors, ont été peints par des artistes, membres de la société. M. de Bériot conduit l'orchestre, M. Riccio, professeur de chant au Conservatoire, dirige les répétitions des l'opéra et M. Bouchez, artiste du théâtre royal, remplit les fonctions de régisseur.

Dans cette demeure dédiée à l'Art, de Bériot imagine-t-il un instant qu'un jour serait dressée dans les environs immédiats de son bien une sculpture monumentale dédiée aux eaux du Bocq et due au sculpteur Kemmerich et à l'architecte Sneyers ?

Peut-on parler de prémonition?

De Bériot écrit un jour de Noël 1829 son premier concerto pour violon en ré majeur qui sera appelé "Le Militaire".

Nonante ans plus tard, on érige devant sa demeure un monument aux morts de la guerre 1914-1918 dû au ciseau du sculpteur Guillaume Charlier.

[4] Annuaire Dramatique pour 1845, J-A Lelong Ed., Bruxelles, 1845, page 88

De Bériot s'attendait-il à ce que son immeuble devienne le siège de la maison communale de Saint-Josse tout comme est devenu siège de la maison communale d'Ixelles le bien qu'il avait possédé en cette commune?

Et pourtant, le 30 octobre 1868, est soumise au Conseil communal la proposition d'acquérir la propriété de M. De Bériot de gré à gré ou par voie d'expropriation.

Alors qu'Armand Steurs est Bourgmestre, il apparaîtra que la maison communale telle qu'elle se dresse alors ne peut plus offrir aux citoyens et au personnel communal, ce qu'ils étaient en droit d'attendre.

Il faut penser à l'agrandir, puisque les finances de la commune sont telles qu'il n'est pas envisageable de procéder à la construction d'un nouvel immeuble.

Il faudra plus de 20 ans de tergiversation pour que la commune fasse transformer l'hôtel de Bériot.

Le 14 mai 1911, le bourgmestre Henri Frick inaugure la nouvelle maison communale. Une plaque dans le hall d'entrée de la maison communale rappelle cette cérémonie.

Proposition[5] d'acquérir la propriété de Monsieur De Bériot

M. le Bourgmestre. — La résolution dont le texte suit est mise en discussion, savoir :

Le Conseil communal,

Vu l'importance toujours croissante des divers services de l'Administration communale, et par suite la nécessité d'agrandir les locaux actuellement existant ;

Considérant que la propriété de M. De Bériot, désignée ci-après, se trouve dans des conditions très-favorables pour recevoir la destination de *Maison Communale*, sous le triple rapport de sa situation, de sa contenance et de la disposition intérieure des constructions qui y sont érigées ;

Vu l'article 76, n° 4, de la loi communale du 30 mars 1836 ;

Vu le procès-verbal de l'information de commodo et incommodo clôturé le 27 octobre courant, constatant que la demande d'acquérir de gré à gré, ou d'exproprier au besoin pour cause d'utilité publique, la propriété dont il s'agit, n'a soulevé aucune opposition ni observation ;

Vu le plan des lieux et le procès-verbal de l'expertise ;

Décide :

ART. 1er. La commune de Saint-Josse-ten-Noode demande l'autorisation nécessaire aux fins d'acquérir de gré à gré, ou d'exproprier au besoin, pour cause d'utilité publique, la propriété située rue de l'Astronomie, à l'angle de la rue du Petit-Village, portée au cadastre S. B. N° 548, 549a 547b et 546b pour une contenance de 22 ares 21 centiares.

ART. 2. Expédition de la présente sera, par la voie ordinaire de la correspondance, transmise à l'avis de la Députation permanente et à l'approbatien du Roi.

— Ce projet de résolution est mis aux voix et adopté à l'unanimité moins une voix, celle de M. Jacobs.

[5] Bulletin communal de Saint-Josse-ten-Noode, séance du 30 octobre 1868, page 384

Projet d'agrandissement[6] de la maison communale

Projet d'agrandissement de la Maison communale.

—

TROISIÈME SECTION.

—

RAPPORT.

—

Saint-Josse-ten-Noode, le 12 février 1887 (1).

Messieurs,

Le Collège a renvoyé à l'examen de votre troisième Section un projet d'agrandissement de la Maison communale.

Votre troisième Section est d'accord avec le Collège pour reconnaître que les locaux actuellement occupés par les bureaux de l'administration sont insuffisants, et que leur agrandissement s'impose, tant dans l'intérêt de la bonne marche des divers services que dans l'intérêt même du public.

Votre Section estime également, Messieurs, qu'à défaut de pouvoir procéder à l'édification d'un nouvel Hôtel communal, ce qui nous entraînerait à une dépense d'au moins trois à quatre cent mille francs, dépense que la situation financière de la commune ne nous permet pas de faire pour le moment, il y a lieu de procéder, non à des travaux importants d'agrandissement, mais simplement à la construction des locaux strictement nécessaires.

C'est dans ce dernier ordre d'idées que le projet qui vous est soumis a été conçu. Tout en assurant aux différents services l'espace dont ils ont besoin, il ne nécessitera pas une dépense de trente mille francs, y compris les travaux de restauration que demandent les bâtiments existants.

Dans ces conditions, il réserve complètement l'avenir tout en donnant satisfaction aux justes critiques que soulèvent nos installations actuelles. Aussi votre troisième Section vous propose-t-elle, à l'unanimité, d'adopter le projet qui vous est soumis.

Le Rapporteur, TH. VERVLOET. — *Le Président,* A. POPLIMONT.

(1) Sont présents : MM. Poplimont, Dreullette, Vandersteene et Vervloet. Assistent à la séance : MM. Van Hoeck et Solvay.

[6] Bulletin communal de Saint-Josse-ten-Noode, séance du 7 mars 1187,pp. 259-260

CETTE MAISON COMMUNALE
A ÉTÉ
INAUGURÉE
LE 14 MAI 1911
HENRI FRICK, BOURGMESTRE
AUGUSTE POPLIMONT, VICTOR VANDERSTEENE,
GUSTAVE BOTTIAU, EDMOND LATOUR,
ÉCHEVINS.
A. CLAES, A. GOENS, J. GOEMAERE, J. DANDOIS, G. PEYTE, P. DE KOBELE,
J. SWEERTS, E. GOFFIN, J. BAILLON, V. SOLÉ, H. VANLOEY, L. TIBERGHIEN,
CH. LEBORGNE, A. HALEWYCK, J. VANDER BRUGGHEN, J. VRANCKX,
C. VERBRUGGEN, J. JASPERS, E. HAMBRESIN, L. VAN LANGENDONCK,
CONSEILLERS COMMUNAUX.
OCTAVE DAUBY, SECRÉTAIRE COMMUNAL.

La maison communale avant transformation

La maison communale avant transformation

32. Bruxelles. La Maison communale de St-Josse.

La maison communale après transformation

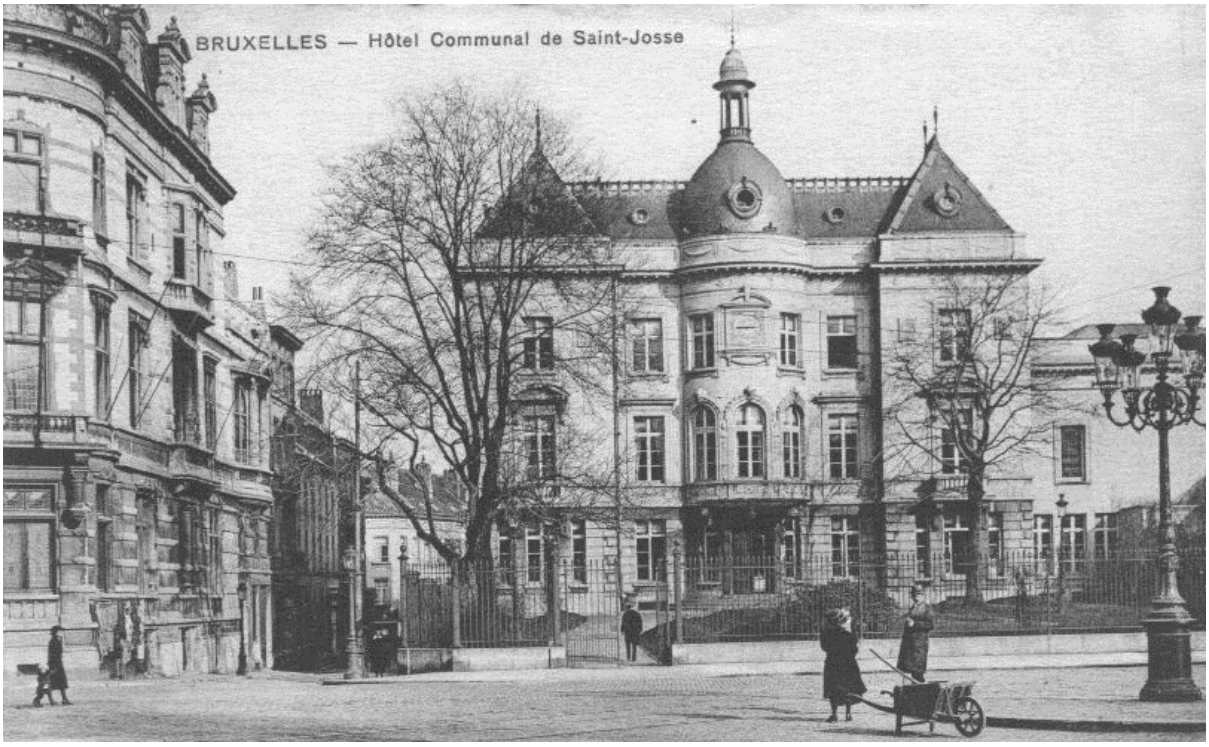

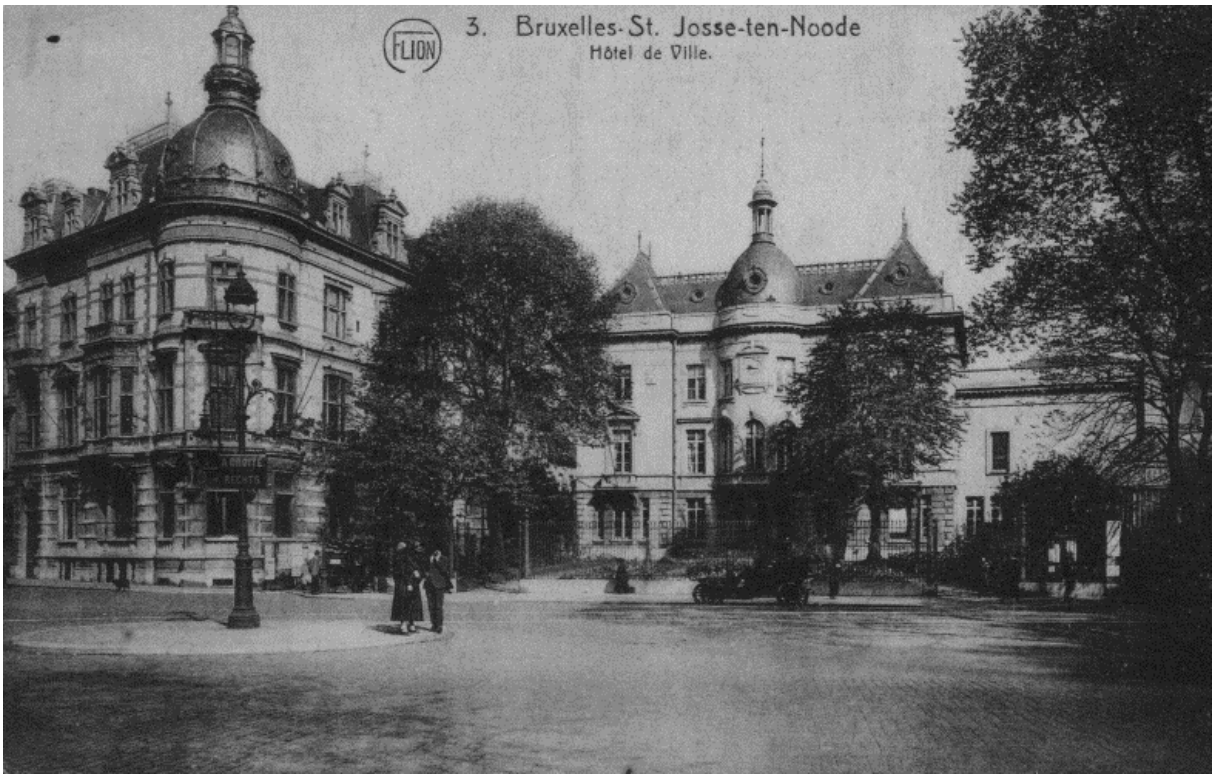

La maison communale après transformation

LE MONUMENT

AUX EAUX DU BOCQ

Ce monument occupera vingt ans de la vie politique ten-noodoise.

Armand Steurs (1842-1899) fut bourgmestre de Saint-Josse de 1885 à 1899.

Durant ses mayorats, il a réalisé une oeuvre fort utile pour ses concitoyens : fournir à la population une eau de qualité, en abondance et à un prix raisonnable.

Pour ce faire, le 12 décembre 1891, par un acte passé[7] devant Me Charles-Albert-Henri De Ro, notaire résidant à Saint-Josse-ten-Noode , est constitué la société coopérative "COMPAGNIE INTERCOMMUNALE DES EAUX de l'agglomération bruxelloise".

Cette société a pour objet l'établissement d'un service de distribution d'eau pour les Communes de l'agglomération bruxelloise et toutes autres et l'exploitation de ce service pendant la durée des concessions.

En séance du Conseil d'Administration du même jour, Armand Steurs est nommé Président.

Le 17 décembre 1892, l'Assemblée générale se prononce sur la proposition relative à l'amenée immédiate des eaux des sources du Bocq.

Longue de 82 km, la conduite part de Spontin à la cote 177.30 et arrive au réservoir de tête dit de Boitsfort à la cote 115.80.

Elle comprend 64.440 m d'aqueducs en maçonnerie et 17.470 m de conduites forcées dites siphons.

"*L'eau des sources dites du Bocq nous est arrivée. Le 1er janvier 1899, elle a fait chez nous sa joyeuse entrée, saine et abondante comme elle nous avait été promise",* écrivent les commissaires dans leur rapport du 28 mars 1899.

Au jour promis -1 janvier 1899-, les communes des faubourgs reçoivent les eaux captées à diverses sources de la vallée du Bocq. La Compagnie s'est acquittée de ses engagements.

Malheureusement, la santé d'Armand Steurs se dégrade et le 16 octobre 1899, la nouvelle du décès d'Armand Steurs arrive à la Compagnie et aux autorités communales.

[7] Moniteur Belge du 30 décembre 1891

Le Collège réuni en urgence propose au conseil communal les mesures suivantes[8] :

Le Conseil,

Sur la proposition du Collège,

Décide :

I. — Il sera fait à M. Steurs des funérailles officielles, auxquelles il sera donné la plus grande solennité possible, aux frais de la Commune.

Une concession au cimetière communal, sera mise à la disposition de la famille Steurs.

Pour perpétuer le souvenir du Bourgmestre auquel St-Josse-ten-Noode doit tant de reconnaissance, il est décidé que la place des Milices prendra le nom de place Armand Steurs.

II. — Un crédit non limitatif de 2,000 francs est accordé pour parer aux dépenses nécessitées par les funérailles de M. Steurs, Bourgmestre. Ce crédit sera imputé sur l'article 4D du budget de 1899 et sera prélevé sur les ressources extraordinaires.

Dans la discussion qui suit, le conseiller communal Bottiau [9] suggère une conception plus large de l'hommage à Armand Steurs, à savoir l'érection d'un monument à la mémoire du travail réalisé par Armand Steurs.

M. BOTTIAU. — Je me lève, Messieurs, pour approuver entièrement la proposition que vient de faire le Collège. Mais je voudrais voir donner une conception plus large encore à l'hommage qu'il est de notre devoir de rendre à la mémoire de l'honorable M. Steurs.

J'émettrai le vœu de voir l'Administration s'entendre avec les diverses communes qui ont été dotées de ce beau nouveau service de la distribution d'eau, organisation dont le Bourgmestre fût la cheville ouvrière, en vue d'élever en commun un monument à la mémoire de celui que nous venons de perdre.

Cette proposition trouva rapidement écho parmi les autorités politiques puisque les autorités communales proposent au Président et membres de la Compagnie des Eaux de se réunir le 31 octobre pour examiner la question de l'érection d'un monument.

[8] Bulletin communal de Saint-Josse-ten-Noode, séance du 16 octobre 1899, page 285
[9] Bulletin communal de Saint-Josse-ten-Noode, séance du 16 octobre 1899, page 286

PROVINCE DE BRABANT

Arrondissement de Bruxelles

COMMUNE

DE

SAINT-JOSSE-TEN-NOODE

Ind. N°

NOTA. On est prié de rappeler dans la réponse la date et le numéro de la présente.

ANNEXE

OBJET :

Cie INTERCOMMUNALE DES EAUX (Société Anonyme)
28-OCT.-1899
CARTON N°
N° E 26408

Saint-Josse-ten-Noode, le 27 8bre *1899.*

Le Collège des Bourgmestre et Echevins,

A Messieurs les Président & Membres de la Compagnie des Eaux à St Josse-ten-Noode.

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous inviter à assister à une réunion qui aura lieu à la Maison Communale de St Josse-ten-Noode le Mardi, 31 courant, à 2 heures de relevée, pour examiner la question d'érection d'un monument commémoratif du service intercommunal des eaux et d'hommage au Président-fondateur de la Compagnie intercommunale, M. Steurs, notre regretté Bourgmestre.

Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Le Collège des Bourgmestre & Echevins,

Par Ordonnance:
Le Secrétaire Communal Henri Frick

Imp. D. Stevelinck. — Bon n° 3254. — 1898.

Dans le rapport au Conseil du 16 novembre 1899, le Collège propose de mettre au concours un projet de fontaine monumentale à ériger place Armand Steurs, le médaillon de M. A. Steurs étant encastré sur une des faces. Le coût du monument ne doit pas dépasser 25000 frs à répartir entre l'Etat, les provinces et les communes intéressées.

Monument commémoratif du service intercommunal des eaux et hommage à M. Steurs.

—

RAPPORT AU CONSEIL

—

Saint-Josse-ten-Noode, le 16 novembre 1899.

MESSIEURS,

En séance du 16 octobre dernier, l'honorable M. Bottiau a émis le vœu de voir consacrer par l'érection d'un monument, l'heureux achèvement de l'adduction des eaux de sources du Bocq, en même temps que l'on rappellerait la part prépondérante prise, à ce grand travail, par le regretté Armand Steurs.

Désireux de donner suite à cette idée, très favorablement accueillie par le Conseil, nous avons réuni les chefs des communes faisant partie de la Compagnie intercommunale des eaux.

Le 31 octobre, nous avons ainsi délibéré avec MM. Moreau, bourgmestre, représentant la commune d'Anderlecht; Claes, secrétaire communal, représentant la commune d'Auderghem; Huart et Vanden Putte, échevins, représentant la commune de Schaerbeek; Frick, ff. de bourgmestre, Poplimont, échevin, et Vandersteene ff. d'échevin, représentant la commune de Saint-Josse-ten-Noode; Leemans, administrateur-secrétaire de la Compagnie intercommunale des eaux.

M. Van Meenen devait représenter la commune de Saint-Gilles, mais il n'a pu se rendre à la séance.

L'idée préconisée par l'honorable M. Bottiau a été approuvée.

Les délégués des communes nous ont demandé de formuler un projet qu'ils se réservaient de soumettre à leurs conseils respectifs.

Le Collège vous propose de mettre au concours un projet de fontaine monumentale à ériger place Armand Steurs.

Le monument rappellera l'adduction des eaux du Bocq; sur une de ses faces, sera encastré le médaillon de M. A. Steurs. Le coût du monument ne pourra dépasser 25,000 francs, toutes installations comprises.

Le concours pécuniaire de l'État, de la province et des communes intéressées sera sollicité.

Trois mois seront laissés aux concurrents pour préparer leurs projets. Il y aura deux primes attribuées aux meilleurs projets : la première de 1,000 francs, et la seconde de 500 francs. Les projets devront être accompagnés d'un devis, l'auteur s'engageant à exécuter le travail au prix proposé.

~~Les projets primés, exécutés ou non, resteront la propriété de la Commune.~~

Par ordonnance :
Le Secrétaire communal,
O. DAUBY.

Le Collège
des Bourgmestre et Échevins,
H. FRICK.

Le 3 février la Commune signale à la Compagnie Intercommunale des Eaux que le coût du monument devrait être revu à la hausse et passer de 25000 à 40000 francs. Elle lui propose une clé de répartition suivant laquelle la commune interviendrait pour un quart de la dépense, le gouvernement pour deux quarts, le quart restant étant supporté par la Compagnie et les communes adhérentes.

Le 12 juillet 1901, le Ministre Baron VANDER BRUGGEN situe les limites possibles de son intervention financière éventuelle mais surtout critique l'emplacement projeté à savoir la place Armand Steurs.

Bruxelles, le 12 juillet 1901.

« MESSIEURS,

« Confirmant ma dépêche du 10 octobre 1900, j'ai l'honneur de vous faire remarquer que le crédit inscrit au budget de mon département pour les monuments en l'honneur des hommes illustres de la Belgique ne peut être appliqué à subsidier l'entreprise que vous avez formée d'élever un monument commémoratif de l'établissement du service des eaux de l'agglomération bruxelloise.

« Un monument de ce caractère ne pourrait être subsidié que sur le crédit de mon budget qui permet l'allocation de subsides aux communes pour aider à la commande d'œuvres d'art.

« Mais, pour que je puisse examiner l'affaire à ce point de vue, différent de celui auquel vous vous êtes placés, il est nécessaire que le projet du monument me soit communiqué, avec le devis de la dépense qu'il entraînera et le chiffre de l'intervention financière des diverses communes et de la province intéressées.

« Il faudra, d'autre part, que l'emplacement projeté soit jugé convenable. A cet égard, le choix de la place Armand Steurs, ci-devant place des Milices, me paraît malheureux. Dans son état actuel, le cadre de cette place ne pourrait que nuire à l'œuvre d'art qu'on voudrait y ériger. Peut-être, dans l'avenir, le déplacement du chemin de fer, la création de voies nouvelles et la construction d'édifices en bordure modifieront-ils l'aspect des lieux; en attendant, il paraît prématuré de se préoccuper de la décoration de cette place.

« Cette affaire est inscrite dans vos bureaux sous le n° 237598.

« *Le Ministre*,

« Baron VANDER BRUGGEN. »

Le 10 septembre 1901, la Commune remercie la Compagnie des Eaux de son intervention à concurrence de 5000 francs tout en lui signalant la position du Ministre tant du point de vue des subventions que du choix de l'emplacement projeté.

PROVINCE DE BRABANT

Arrondissement de Bruxelles

COMMUNE DE SAINT-JOSSE-TEN-NOODE

Ind. N° 241321

TA. — On est prié de rappeler dans la réponse, la date et numéro de la présente.

1 Annexe

OBJET :

Cie INTERCOMMUNALE DES EAUX (Société Coopérative) 12-SEP.-1901 CARTON N° N° 8 8 7 5

Saint-Josse-ten-Noode, le 10 - 7bre 1901.

Le Collège des Bourgmestre et Échevins,
A Messieurs les Président & Membres
de la Compagnie Intercommunale des Eaux
Rue du Trône, 48,
à Ixelles.

Messieurs,

Comme suite à votre lettre du 6 Août dernier N° 17638, nous avons l'honneur de vous faire savoir que nous poursuivons l'étude de la question relative à l'établissement du Monument commémoratif du service des Eaux.

Nous prenons comme note de votre décision d'intervenir dans la dépense à concurrence de 5.000 francs.

Vous trouverez, ci-joint, copie d'une dépêche que M. le Ministre de l'agriculture nous a adressée, à propos de cette affaire, le 12 Juillet dernier.

Agréez, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Par ordonnance: Le Secrétaire Communal, Dauby

Le Collège des Bourgmestre et Échevins, Dugniolle

Le Conseil communal en séance du 11 juin 1902 lance un appel aux artistes belges pour un projet de fontaine monumentale à ériger sur une des places publiques de Saint-Josse.

ADMINISTRATION COMMUNALE DE SAINT-JOSSE-TEN-NOODE

Monument commémoratif des Eaux du Bocq.

Il est fait appel aux artistes belges pour un projet de fontaine monumentale à ériger sur l'une des places publiques de St Josse-ten-Noode.

Le monument consacrera l'adduction des eaux du Bocq & rappellera le souvenir de feu M. Steurs, Bourgmestre de St Josse-ten-Noode & Président-fondateur de la Compagnie Intercommunale des Eaux.

Le coût du monument ne pourra dépasser 40.000 francs, toutes installations comprises.

Le concours pécunière de l'Etat, de la Province, de la Compagnie des Eaux et des Communes intéressées sera sollicité.

Trois mois seront laissés aux concurrents pour préparer leurs projets, qui devront être adressés à l'Administration Communale de St Josse-ten-Noode.

Le jury aura à sa disposition une somme de 2,100 francs à répartir en indemnités de 300 frs entre les concurrents dont l'œuvre, sans être exécutée, aura néanmoins témoigné d'un travail consciencieux.

Les projets devront être accompagnés d'un devis, l'auteur s'engageant à exécuter le travail, à ses frais, risques et périls, au prix par lui fixé.

Ainsi arrêté par le Conseil Communal, en séance du 11 juin 1902.

Le Secrétaire communal, O. Danby.

Le Bourgmestre-Président, H. Frick.

En exécution de la résolution ci-dessus, le Collège a décidé que les projets seraient reçus à l'Ecole Communale, rue de la Finite, 67, à partir du 26 Décembre 1902 jusqu'au 31 du même mois, avant midi.

Ils devront être revêtus d'une devise & accompagnés d'une enveloppe portant, à l'extérieur, la devise & contenant, à l'intérieur, la signature & le domicile de l'auteur. — L'exposition des projets aura lieu le Dimanche 4 janvier, de 10 heures à midi, et de 1½ à 4 heures, & le jeudi suivant, de 1 à 4 heures.

Par ordonnance: Le Secrétaire Communal,

Le Collège des Bourgmestre & Echevins, H. Frick

Bruxelles. — Imp. A. Havlange, 201, rue du Moulin. — Bon n° 130-1902.

Le jury sous la présidence du Bourgmestre Henri Frick, composé d'un représentant des communes de Schaerbeek, Saint-Gilles, Saint-Josse-ten-noode, du président de la Compagnie Intercommunale des Eaux, de trois statuaires et d'un architecte se réunit le 12 janvier 1903 en vue de déterminer le projet qui sera exécuté.

Le projet "Nunc" du sculpteur Kemmerich et de l'architecte Sneyers est retenu[10].

Monument des sources du Bocq.

—

JURY

—

Le jury se réunit à l'École communale de la rue de la Limite, où sont exposés les projets envoyés au concours.

Sont présents :

M. Frick, bourgmestre de Saint-Josse-ten-Noode, président ;

M. Huart-Hamoir, échevin à Schaerbeek ;

M. Morichar, échevin à Saint-Gilles ;

M. Solvay, conseiller communal à Saint-Josse-ten-Noode ;

M. Van Meenen, président de la Compagnie intercommunale des eaux ;

M. Guillaume Charlier, statuaire ;

M. Julien Dillens, statuaire ;

M. Constantin Meunier, statuaire ;

M. Jules Barbier, architecte ;

M. Labbé remplit les fonctions de secrétaire.

Le jury, après examen des travaux et délibération, estime que le projet « Nunc » doit être placé en première ligne : il répond aux conditions du concours et présente un mérite artistique indiscutable.

Cette décision a été prise à l'unanimité, moins une voix accordée au projet représentant un rond souligné.

M. Van Meenen demande qu'il soit acté qu'il a émis ce vote isolé.

Le jury ouvre alors l'enveloppe et constate que les auteurs du projet « Nunc » sont MM. Kemmerich, statuaire, et Léon Sneyers, architecte.

Les projets suivants, dont les auteurs seront invités à se faire connaître, seront proposés pour la prime de trois cents francs :

Un rond souligné.

Bronze et rocher.

? ?

Speranza.

Fiat lux.

Tempore et loco.

Dessin représentant un pommier.

Ainsi délibéré à Saint-Josse-ten-Noode, le 12 janvier 1903.

(Suivent les signatures.)

[10] Le Thyrse, Revue de Littérature, d'Art et de Critique, Tome IV, n°18,1903, p144

Le lauréat connu, reste à trouver le meilleur endroit pour placer ce monument. La Presse publie divers articles à ce sujet.

" Le Soir " du 21 janvier relate que le meilleur emplacement serait la place Rogier en particulier grace à la présence de nombreuses sources qui fourniraient l'eau au monument.

* * *

Le monument du Bocq. — Le jury du concours pour l'érection de ce monument-fontaine s est réuni hier avec les auteurs du projet couronné, MM. Kemmerich et Sneyers, afin d'examiner les détails matériels d'exécution et de discuter la question d'emplacement.

L'avis général a été que le meilleur emplacement serait la place Rogier. Le monument est à « l'échelle » exacte de la place; avec ses lignes simples et sa masse imposante, il ferait là un excellent effet, et contribuerait à embellir notablement cette entrée de ville.

De plus, le sol étant plein de sources, l'eau ne manquerait pas pour alimenter la fontaine, et l'on n'aurait pas à craindre l'inconvénient dont souffrent la plupart des fontaines bruxelloises, celui d'être presque toujours à sec.

Souhaitons que les pouvoirs publics se mettent d'accord sur ce point.

* * *

"La Réforme" du 25 janvier 1903 agrémente son article d'un dessin du monument.

LE MONUMENT DU BOCQ

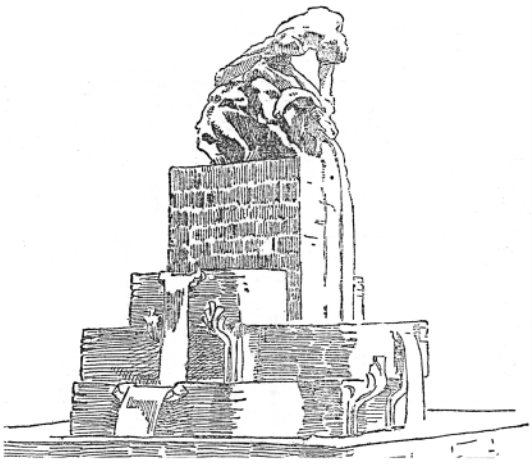

Projet primé de MM. Kemmerich et Sneyers

On sait que c'est le projet de MM. Kemmerich et Sneyers, présenté au concours pour le monument à élever à la gloire des eaux du Bocq, qui a été primé par le jury.

L'œuvre — à en juger par la photographie de la maquette et que nous reproduisons — est certainement originale.

Un homme, représentant le génie de la science, saisit un bouc (le Bocq) et, le domptant par un effort puissant, le contraint à rendre par la bouche l'eau qu'il renferme dans ses flancs et qui s'épand dans une série d'énormes vasques quadrangulaires en pierre bleue, dont la superposition constitue le monument proprement dit.

L'avis général, a-t-on dit, a été que le meilleur emplacement serait la place Rogier. Le sol étant plein de sources, l'eau ne manquerait pas pour alimenter la fontaine.

Nous croyons, quant à nous, qu'avant de rien décider concernant la destination décorative de ce morceau, il conviendrait qu'il fût exécuté. L'emplacement dont on parle est peut-être le plus beau de l'agglomération ; il ne faudrait pas le déparer.

On a fait à Bruxelles suffisamment d'expériences malheureuses pour que cette fois on prenne quelques précautions.

Un artiste étranger appelle Bruxelles « la ville aux laides statues ». Cette appréciation comporte énormément d'exagération et une partie de vérité. Qu'on se garde de renforcer celle-ci.

En attendant qu'on en puisse juger en connaissance de cause, nous souhaitons que M. Kemmerich, qui est un sculpteur d'un réel tempérament, réalise complètement la promesse artistique que donne la maquette primée par le jury de Saint-Josse.

L'alimentation en eau du projet de M. Kemmerich nécessitera de nombreuses études et devis dont les montants poseront problème quant à leur subvention.

Le 23 mars 1903, M. H.M. Axer, propose à M. Kemmerich de creuser un puits artésien de plus de 100 m de profondeur, place Rogier. Le rendement serait compris entre 10000 L et 30000 L par heure. Le coût du puits serait de 10000 frs tandis que le compresseur et le moteur ajouteraient 10000 frs supplémentaires. Il y aurait donc lieu d'ajouter 20000 frs au projet.

Le 11 mai 1903, M. Kemmerich propose à la Commune deux variantes:

1. une alimentation continue du monument par la canalisation d'eau existante. Théoriquement, cette solution ne coûterait rien à la Commune puisque dans le contrat qui lie la Commune à la Compagnie des eaux, la commune a droit à 150 litres d'eau par jour et par habitant, quantité qu'elle s'engage à payer même au cas où elle ne la consomme pas. Pour 32.000 habitants, cela donne par jour 4800 mètres cubes et par an une quantité d'eau de 1.752.000 mètres cubes. En 1902, la consommation n'ayant été que de 712.000 mètres cubes, il reste annuellement un peu plus d'un million de mètres cubes. A remarquer cependant que selon les rapports de la Compagnie demandés par M. Kemmerich, en 1901, il y eut 57 jours où la consommation dépassa 4300 mètres cubes avec une moyenne journalière de 5078 mètres cubes.

   Si la fontaine consomme 30 mètres cubes à l'heure pendant 24 heures, en un an elle consommerait 262.800 mètres cubes et laisserait encore une réserve de 787.200 mètres cubes sans emploi.

   En conclusion, cette proposition ne nécessiterait comme dépenses que le coût des raccordements à la canalisation existante de l'eau du Bocq et à l'égout, l'eau étant sensée être perdue.

2. Une alimentation en circuit fermé : l'eau serait reprise dans le bassin inférieur et via une pompe actionnée par un moteur électrique serait refoulée dans le bassin supérieur, formant ainsi une circulation continue. Outre le coût des canalisations d'amenée de l'eau, comme dans la première proposition, il y a lieu d'ajouter le coût de la pompe et du moteur, soit environ 2.000 frs.

   Ce système devrait cependant être complété par un mode de stérilisation de l'eau puisqu'elle n'est pas constamment renouvelée.

   Deux méthodes possibles :

   - Verser une solution d'aldéhide formique dans le réservoir d'eau, ce qui reviendrait à environ 100 frs pour stériliser les 40 mètres cubes et cela pour une durée de trois à quatre mois. Il y a cependant un risque de négligence à réaliser l'opération à temps.
   - Un procédé électrique produisant de l'ozone qui mélangé à l'eau la stérilise. Il en coûterait 4.500 frs qui ajoutés au 2.000 frs de la pompe et du moteur porte le coût total à 6.500 frs, hors coût de raccordement aux canalisations.

Le choix et de la méthode d'alimentation en eau et de l'emplacement du monument prendra encore quelques années.

Le 6 juin 1903, "Le Cri de Bruxelles" publie un pamphlet.

LE MONUMENT DU BOCQ

Un hercule à l'air culminant,
Vous culbute un bouc, qui dégorge
Non de la gueuze, ni de l'orge,
Mais un Bocq ; joli monument !

Tout le monde en passant l'admire,
Mais, ce qui fait que j'en rafol'e,
C'est qu'il résume en son symbole
Tous les symboles, bons ou pires.

Ce bouc, qui rend son Bocq, et lutte,
N'est pas rien qu'un Bouc ordinaire.
C'est plutôt un bouc émissaire
Dans le genre de Van de Putte.

Les gardes villes voient en lui
Les soulards qu'ils pincent la nuit,
Et qui dé...gorgent sur la rue.

Les financiers y voient leur pair,
Qui n'a pas eu assez de flair,
Et sur qui un gogo se rue !

Les socios y voient, — haro ! —
Un bourgeois qui rend son faro,
Et le marlou y voit sa grue.

Un hercule à l'air culminant,
Vous culbute un bouc, qui dégorge,
Non de la gueuze, ni de l'orge,
Mais un Bocq ; joli monument !

Jackop.

Le 22 janvier 1904, c'est au tour du " Petit Bleu " de s'intéresser au projet qui pose problème à l'administration des chemins de fer.

A TRAVERS LA VILLE

—o—

LE MONUMENT DE L'INTERCOMMUNALE DES EAUX :

Nous avons dit que l'administration des chemins de fer avait refusé à l'administration de Saint-Josse-ten-Noode l'autorisation d'ériger le monument de l'Intercommunale des eaux sur le terre-plein de la place Rogier, „parce que, dans certains cas, cela pourrait gêner la circulation". Sur l'avis du jury, qui a choisi le monument de MM. Kemmerich et Snyers, la Société vient de revenir à la charge, insistant auprès de l'administration pour obtenir l'autorisation demandée. Ainsi que le montre le croquis que nous reproduisons, ce monument ferait le meilleur effet sur la place Rogier, et l'on peut se demander si le scrupule de l'administration des chemins de fer n'est pas exagéré.

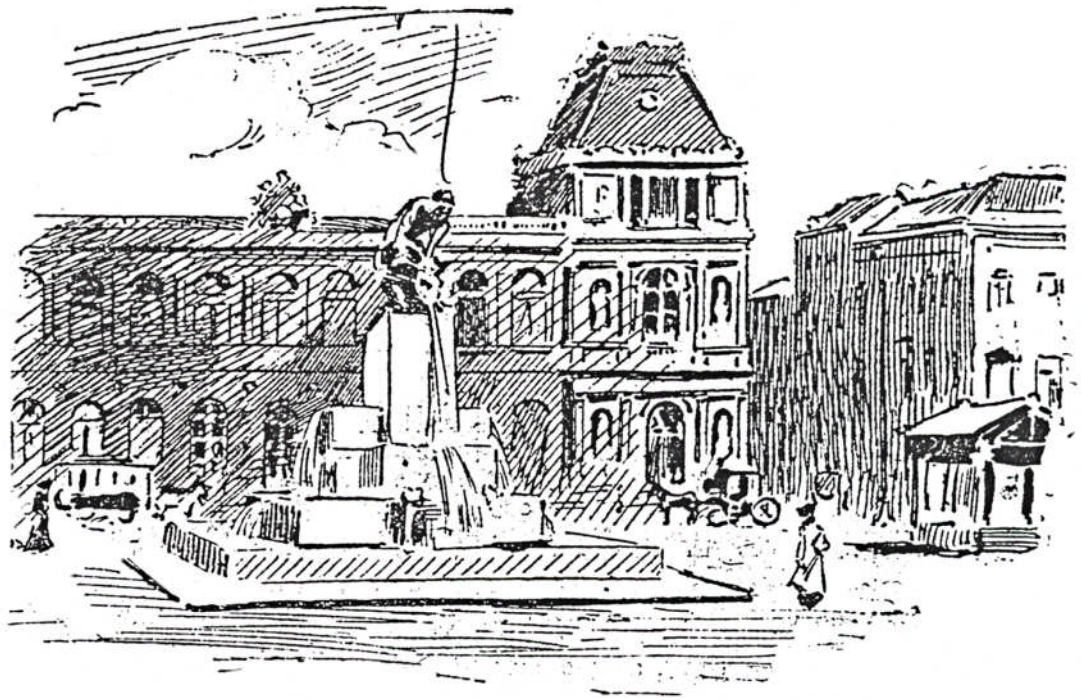

L'emplacement où ériger le monument sera remis en question à diverses reprises et finalement lors du conseil communal du 20 décembre 1905, sera mis au vote le rapport de M. L. Solvay, rapport des sections réunies du 6 décembre 1905. Il y était proposé de placer le monument sur le terre-plein de l'Observatoire, en face de la maison communale. La discussion de ce rapport conduisit à une intervention de M.Goens qui déclarait avoir des sentiments mitigés par rapport à l'oeuvre présentée.

La proposition d'emplacement et

SÉANCE DU 20 DÉCEMBRE 1905.

Monument du Bocq ; emplacement.

SECTIONS RÉUNIES

RAPPORT

Saint-Josse-ten-Noode, le 6 décembre 1905[1].

MESSIEURS,

Il y a près de trois ans déjà, un jury, composé des représentants des diverses communes de l'agglomération qui font partie de l'Intercommunale des Eaux et de plusieurs artistes éminents, ayant examiné les nombreux projets envoyés au concours, organisé en vue de l'érection, à Saint-Josse-ten-Noode, d'un monument commémoratif en l'honneur du service des eaux et à la mémoire de son principal initiateur, Armand Steurs, couronna, à l'unanimité moins une voix, le projet dû à MM. Kemmerich et Sneyers.

Malheureusement, la réalisation de ce monument resta tout à coup en suspens par suite de la difficulté où se trouva le Conseil de Saint-Josse-ten-Noode de résoudre l'importante et préalable question de l'emplacement. Un emplacement avait été choisi tout d'abord et reconnu excellent, la place Rogier ; mais, malgré l'avis favorable de la direction des Beaux-Arts, l'administration des chemins de fer refusa d'y autoriser l'érection d'un monument quelconque. Entre plusieurs autres places, moins favorables, l'hésitation était possible, et elle menaçait de s'éterniser lorsque vos sections, ne pouvant se mettre d'accord entre elles, décidèrent sagement de s'en rapporter à l'avis d'une commission compétente, composée d'un architecte, M. Jules Barbier, d'un sculpteur, M. Charlier, et d'un critique d'art, M. Dommartin.

M. Barbier s'étant fait excuser, MM. Charlier et Dommartin se sont réunis, le 3 novembre dernier, avec M. le Bourgmestre et, après avoir examiné les différents emplacements possibles sur le territoire de la Commune, ont rédigé un rapport dans lequel ils désignent le terre-plein de l'Observatoire, qui avait déjà fixé votre attention, comme pouvant convenir « parfaitement » à recevoir le monument commémoratif.

Vos sections estiment, messieurs, qu'il y a lieu de s'en rapporter définitivement à l'avis de cette commission. Et il est permis maintenant d'espérer que, puisque voilà cette question réglée enfin, la réalisation du monument, décidé depuis si longtemps, pourra suivre son cours régulier, sans avoir à redouter de nouveaux retards, regrettables non seulement parce qu'ils pourraient refroidir l'élan qui avait guidé tous ceux qui eurent la généreuse pensée de perpétuer le souvenir d'un grand bienfait et d'un grand bienfaiteur, mais aussi parce qu'ils seraient gravement préjudiciables aux intérêts matériels et moraux des artistes dont le jury couronna le projet.

Déjà ce projet, imparfaitement connu par d'approximatives reproductions de la maquette primitive, elle-même très incomplète, par des croquis informes ou par des indications grossières, a été victime d'appréciations peu sympathiques, d'interprétations malveillantes et ont fait naître — de très bonne foi, sans doute — dans l'esprit de maintes personnes, des appréhensions au sujet de sa valeur artistique. Votre rapporteur est persuadé, messieurs, que ces appréhensions ne sont pas sérieuses. Si un jury, composé d'artistes tels que Constantin Meunier, Julien Dillens, Charlier, Barbier, etc., a estimé que l'oeuvre de MM. Kemmerich et Sneyers était digne de ses suffrages, il nous est permis d'avoir quelque sécurité et nous pouvons nous en rapporter, en toute confiance, à un jugement aussi autorisé.

Peut-être n'est-il pas inutile de faire remarquer à ce propos que ce qui a pu paraître inquiétant à quelques personnes, c'est que le Projet couronné ne ressemble pas à la plupart des monuments que l'on a coutume d'ériger à notre époque sur les places publiques : ceux-ci généralement se présentent à notre admiration sous l'aspect d'un monsieur debout, en redingote; ou, quand le monument est une fontaine, cette fontaine affecte la forme familière soit d'une salière double, soit d'une pièce de pâtisserie montée. Il est certain que le projet de MM. Kemmerich et Sneyers dérange un peu les habitudes, à cet égard; la robuste simplicité de son piédestal, rustique comme il convenait en l'occurrence, et l'expression pittoresque du groupe qui le surmonte sortent évidemment des formes conventionnelles et consacrées. Mais ce n'est pas cela, Messieurs, qui doit nous effrayer. Le contraire plutôt serait regrettable. La façon dont les auteurs ont cru devoir traduire l'idée du monument, par une sorte de naturalisme symbolique, pourrait-on dire, très caractéristique et nullement banal, n'est pas pour nous choquer, semble-t-il, dans un pays où le langage de l'Art ne dédaigne pas de se colorer d'images franchement popu- laires. Ce pays se glorifie même, non sans raison, de posséder des fontaines, soeurs de ce monument-là, exprimant, elles aussi, et avec plus de verdeur encore, le caractère de sa race, non ennemie d'un peu de gauloiserie parfois, tels que les « Cracheurs » de l'Hôtel-de-ville et « le plus ancien bourgeois » de Bruxelles, sans compter bien d'autres monuments de ce genre, épars en d'autres villes, fruits savoureux de notre vieux génie flamand et wallon, et dont jamais personne ne songea à se formaliser.

Rappelons, enfin, que le projet de MM. Kemmerich et Sneyers, outre son mérite artistique, a cet autre mérite encore, qu'il fallait réaliser, de ne pas dépasser les limites financières du programme.

Le Rapporteur, L. SOLVAY.

Le Président, H. FRICK.

(1) Présents : MM. Frick, Poplimont, Martiny, Vandersteene, Bottiau, Latour, Claes, Huret, Goens, Jaspers, Dandois, Bellens, Petre, De Nobele, Sweerts, Goffin, Baillon, Solé, Van Loey, Tiberghien et Solvay.

ci-après l'intervention de M.Goens :

M. GOENS — Messieurs, le monument dont il est question doit servir à consacrer le souvenir de l'oeuvre si éminemment utile créée par la Société intercommunale des eaux, dans laquelle M. Armand Steurs, notre ancien et regretté bourgmestre, a eu, nous pouvons bien le dire, une action prépondérante. Ce sont là les raisons qui ont amené le Conseil à voter une somme relativement considérable pour l'érection de ce monument….

Je trouve, quant à moi, que le monument projeté se rapporte fort peu à l'objet que l'on a voulu consacrer, qu'il ne rappelle en quelque sorte rien, ou tout au moins bien peu de chose de ce qu' il est appelé à symboliser, c'est-à-dire *la captation des eaux des sources de la vallée du Bocq; à* moins cependant que, voulant parodier les anciens Juifs qui avaient leur bouc émissaire qu'ils chargeaient de toutes les iniquités du peuple d'Israël, on n'ait voulu que le bouc qui surmonte le monument fût chargé, lui, d'être le bouc émissaire des eaux du Bocq. Or, messieurs, vous n'ignorez pas que le bouc, qui exhale une odeur désagréable et pénétrante, représente par analogie un être malpropre et dégoûtant, et il faut avouer que ce serait là une singulière façon de symboliser les bienfaits et l'abondance de l'eau. *(Rires.)*

Dans le rapport, on peut lire un passage où il est dit

> « Peut-être n'est-il pas inutile de faire remarquer à ce propos
> » que ce qui a pu paraître inquiétant à quelques personnes,
> » c'est que le projet couronné ne ressemble pas à la plupart des
> » monuments que l'on a coutume d'ériger à notre époque sur
> » les places publiques : ceux-ci généralement se présentent à
> » notre admiration sous l'aspect d'un monsieur debout, en
> » redingote ; ou, quand le monument est une fontaine, cette
> » fontaine affecte la forme familière soit d'une salière double,
> » soit d'une pièce de pâtisserie montée. »

Eh bien ! messieurs, quoi qu'en dise notre collègue, que nous reconnaissons être un critique d'art de grand talent, avec lequel je n'aurai garde d'avoir la prétention de discuter au sujet d'oeuvre d'art, — ce serait d'ailleurs téméraire de ma part, et sans me permettre de juger le côté artistique des monuments visés, — je ne juge, moi, qu'avec mon gros bon sens, — m'est avis que si l'on plaçait ces monuments, c'est-à-dire « la double- salière ou la pièce de pâtisserie montée », auxquelles il est fait allusion, à côté du piédestal « robuste dans sa simplicité rustique », comme le dit le rapport, mais qui, par sa forme, ressemble assez bien à une superposition d'éviers de cuisine ou, comme disent d'autres, à une pile de caisses d'emballage surmontée d'un bouc qu'un homme force à vomir les eaux du Bocq, ce groupe « expressif et pittoresque » ferait, je pense, fort piètre figure.

Je puis me tromper, mais c'est de bonne foi, et je souhaite que ce soit vrai pour que l'on n'en arrive pas à faire de ce monument ce qu'on a fait de celui érigé au poète Hauwaert, qui, lui aussi, avait été choisi par des hommes qui, à cette époque, étaient considérés comme des connaisseurs compétents et de vrais esthètes.

M. LATOUR. -- Messieurs, si je prends la parole, ce n'est pas pour discuter le rapport, mais pour signaler la peine qu'a prise notre estimé collègue M. Solvay de faire un travail qui sort quelque peu de la banalité de ces sortes de documents. M. Solvay a examiné le monument en critique d'art et il s'est donné la peine de le défendre contre les attaques qu'il a soulevées. Je suis persuadé que l'avenir démontrera que ni le jury, ni M. Solvay ne se sont trompés.

Le discours que nous venons d'entendre et qui émet une opinion différente, restera dans nos annales, mais je crois que, lorsque le monument sera élevé à l'emplacement désigné, chacun rendra justice aux artistes qui l'ont conçu et à la commune qui l'a érigé.

Je conclus en remerciant M. Solvay pour son rapport si consciencieux et si bien étudié et j'engage le Conseil à voter les conclusions de ce rapport.

M. VANDERSTEENE, échevin. — Le Conseil sera certainement unanime à adopter les conclusions du rapport et souhaiter la prompte exécution du monument. Il doit cependant être bien entendu que l'on ne commencera les travaux que lorsque les subsides de l'État et de la province et l'intervention pécuniaire des autres communes nous seront assurés. On pourrait s'étonner que nous tardions à mettre la main l'oeuvre. C'est pour cela que j'ai cru devoir signaler ce point.

— Les conclusions du rapport sont adoptées.

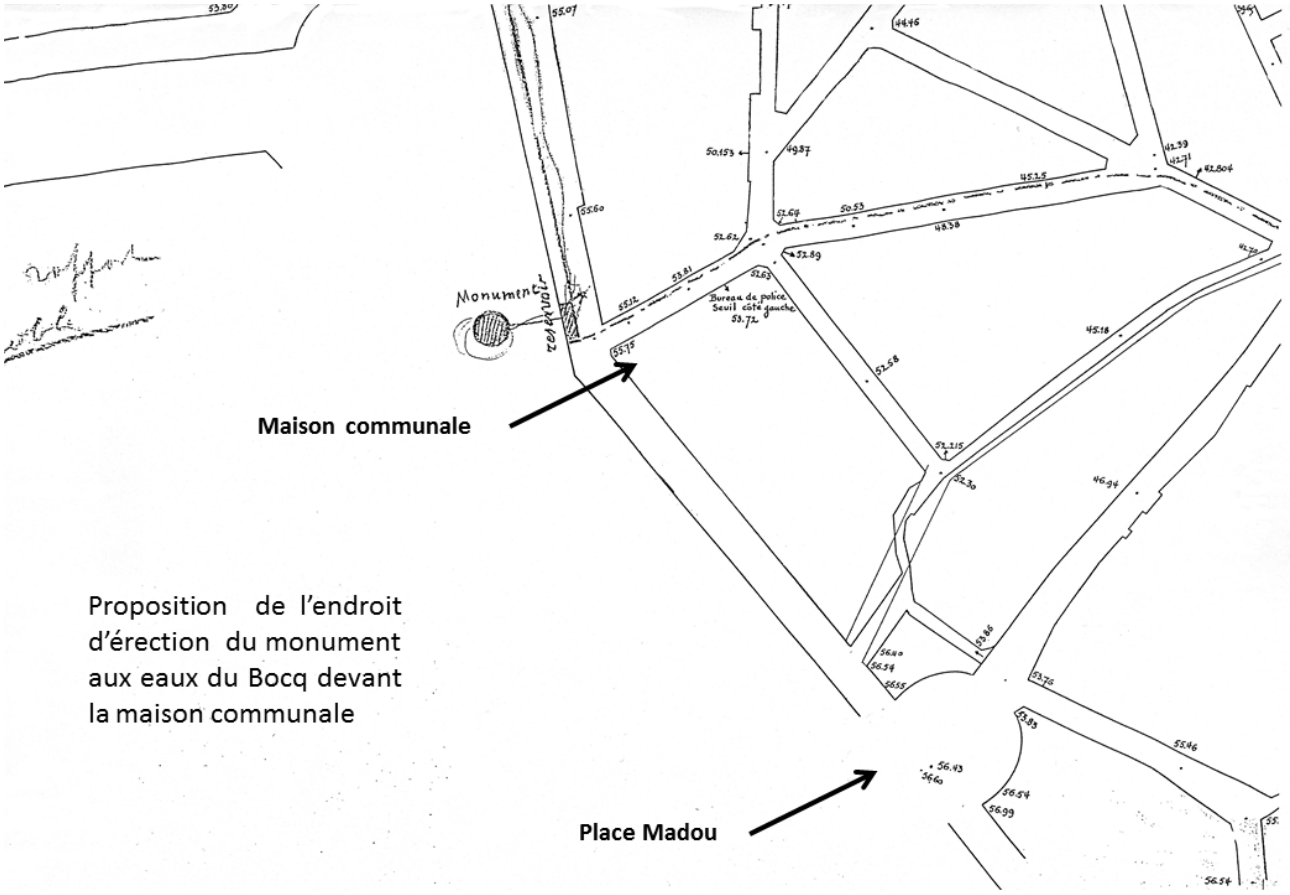

Proposition de l'endroit d'érection du monument aux eaux du Bocq devant la maison communale

Cette décision prise au conseil communal allait permettre de faire avancer le projet bien que restât à résoudre la manière d'alimenter le monument en eau : cela nécessitera de demander l'avis des spécialistes de la Compagnie.

En date du 1er février 1906, le Collège des Bourgmestre et Echevins de Saint-Josse-ten-Noode s'adresse aux communes qui sont censées intervenir dans la dépense pour leur faire part du choix de l'emplacement retenu pour le monument.

Dans le même courrier, elle leur propose une clé de répartition des coûts du monument qui atteignent maintenant une somme de 47000 frs.

Le 22 janvier 1907, la commune avertit la Compagnie des Eaux qu'elle a donné l'ordre de débuter les travaux.

Elle l'interroge sur la possibilité de récupérer l'eau de la fontaine en vue de l'utiliser pour l'arrosage de certaines artères dans les parties basses de la commune, vers la place Saint-Josse ou la place Rogier.

Administration Communale

DE

SAINT-JOSSE-TEN-NOODE

St-Josse-ten-Noode, le 1r février 1906.

Le Collège des Bourgmestre et Echevins

à Messieurs les Bourgmestre et Echevins de la Commune d

Messieurs,

Par notre lettre du 25 février 1903, nº 245914, nous avons eu l'honneur de vous faire part du résultat du concours ouvert pour l'érection du monument commémoratif de la distribution d'eau de sources du Bocq.

Après des difficultés nombreuses pour trouver un emplacement convenable, le Choix de notre Conseil Communal s'est porté sur le terre-plein de l'ancien Observatoire en face de la rue de Bériot.

Nous pouvons donc aujourd'hui établir le coût du monument et déterminer la part d'intervention que nous sollicitons de chacune des Administrations en cause.

Les auteurs du projet classé premier, M.M. Kemmerich et Sneyers, nous ont remis une soumission s'élevant à.....frs: 42.350.
à cette somme viennent s'ajouter:
1º les primes payées aux autres projets primés.....frs: 2.100
2º les frais de raccordement du monument à la distribution d'eau, l'établissement d'une chambre de manoeuvres et divers imprévus.....frs: 2.550
TOTAL, FRANCS: 47.000.

Nous escomptons de l'Etat et de la Province un subside à concurrence de la moitié de ce chiffre, soit.....frs: 23.500,

Notre commune prendra à sa charge une somme de frs: 10.000 et les frais d'alimentation et d'entretien de la fontaine.

La Compagnie des eaux a promis un subside de frs: 5.000.

Nous proposons de répartir la différence, soit frs: 8.500, comme suit:

Anderlecht.....frs: 2.000, St-Gilles.....frs: 2.000
Ixelles.....frs: 2.000, Schaerbeek.....frs: 2.000
Autres communes affiliées à l'Intercommunale.....frs: 500
Somme égale: frs: 8.500.

Nous comptons, Messieurs, que votre participation ne nous fera pas défaut; vous appréciez trop la grandeur de l'oeuvre réalisée par l'Intercommunale et son Président-fondateur, M. Steurs, pour que vous ne contribuiez, par le modeste subside qui vous est demandé, à affirmer la reconnaissance de votre commune et de ses habitants.

Nous vous prions de nous communiquer votre décision le plus tôt possible et vous présentons, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Le Collège
des Bourgmestre et Echevins,
(s) H. Frick.

Par ordonnance:
Le Secrétaire communal,
(s) O. Dauby.

POUR COPIE CONFORME :

Le Collège
des Bourgmestre et Echevins,

Par ordonnance:
Le Secrétaire communal,

O. Dauby

Frick

DE BRABANT

ssement de Bruxelles

COMMUNE
DE
AINT-JOSSE-TEN-NOODE

e BUREAU

Ind. N° 260053

TA. — On est prié de rappeler dans la ponse, la date et le numéro de la présente.

Annexe

OBJET :

INTERCOMMUNALE DES EAUX
Sté COOPÉRATIVE
24 JANV 1907
CARTON

SECRÉTAIRE	COMPTABILITÉ
ONNEMENTS	SERVICE TECHNIQUE
PLOITATION	CONDUITE D'AMENÉE

Saint-Josse-ten-Noode, le 22 janvier 1907.

Le Collège des Bourgmestre et Echevins,

A Messieurs les Président et Membres
de la Compagnie des eaux, rue du Trône, 48,
à Ixelles.

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous faire savoir que notre commune vient de donner l'ordre d'exécuter le monument commémoratif des eaux de sources de la vallée du Bocq.

Ce monument sera érigé sur le terre-plein du boulevard Bisschoffsheim, en face de l'hôtel de M. le Notaire de Ro.

Nous vous saurions gré, Messieurs, de permettre la liquidation du subside que votre compagnie a bien voulu accorder pour la réalisation de ce projet.

Nous avons invité les auteurs, M.M. Kemmerich et Sneyers, à se mettre en rapport avec votre société au sujet des travaux de raccordement de la fontaine à la conduite - mère et de l'établissement d'une chambre de vannes.

Nous vous serions obligés de vouloir bien examiner s'il ne serait pas possible d'employer l'eau de la fontaine en l'emmagasinant, partiellement tout au moins, et en l'utilisant pour l'arrosage dans les parties basses de la commune, vers la place St-Josse ou la place Rogier, en établissant une conduite spéciale à cet effet.

Agréez, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Le Collège
des Bourgmestre & Echevins,

Par ordonnance:
Le Secrétaire communal,

Des rapports des inspecteurs[11,12,13] de la Compagnie, *il ressort qu'il y aurait lieu de*

- *créer dans l'avenue de l'Astronomie, un bassin d'une contenance de 50 m³ à 60 m³, destiné à recevoir les eaux de décharge de la fontaine - coût 2500 frs*
- *du fond du bassin établir une conduite vers le Nord (place Rogier) - coût 10000 frs*
- *du fond du bassin établir une conduite vers la Place St Josse - coût 3000 frs*

Le coût total[14] s'élèverait à 15500 frs mais les conduites spéciales seraient établies en tuyaux de 80 mm de diamètre, ce qui permettrait tout au plus d'assurer un écoulement sans pression pour le lavage des rigoles mais serait loin de suffire pour pouvoir arroser à la lance. Dans ces conditions, la dépense semble hors de proportion avec le but à atteindre. Si on ne retient que la conduite vers la place Saint-Josse, son diamètre est insuffisant pour évacuer tout le débit de la fontaine.

L'avis des spécialistes est qu'il serait préférable de raccorder simplement la vidange du monument aux égouts voisins.

Il serait prudent de prévoir, pour l'avenir, la possibilité d'assurer le jeu des eaux au moyen d'une dynamo.

Il suffirait pour cela de ménager sous le monument la cave nécessaire à cet effet. Toutes les fontaines de la ville de Bruxelles sont aménagées de cette façon; l'eau est renouvelée une fois par semaine et n'a pas besoin d'être stérilisée comme le proposait M. Kemmerich.

En raison du volume d'eau actuellement disponible, l'alimentation directe et continue de la fontaine constitue le procédé le plus économique.

Lorsque la commune consommera un volume d'eau plus grand que celui auquel elle a droit, la fontaine occasionnera une dépense journalière de 18 frs soit pour six mois d'été : 3240 frs.

Avec la pompe électrique, la dépense en eau serait insignifiante et la dépense d'électricité (sans stérilisation) s'élèverait à 7 frs 20 par jour soit pour six mois d'été : 1296 frs.

Dans ces conditions, il y aurait une notable économie à employer la récupération par pompe électrique.

Comme on le lira par la suite, le fait de mettre en avant ce montant de 3240 frs était prémonitoire.

La Commune dans une lettre du 12 novembre 1907 à la Compagnie lui demande une nouvelle intervention dans les frais de fonctionnement, point qui sera soumis au conseil d'Administration de la Compagnie du 7 févier 1908, après divers reports.

Le 31 octobre 1908, "Le Petit Bleu" signale que les travaux d'aménagement du monument sont en cours.

Le 18 décembre 1908, nouvel appel à la Compagnie pour recevoir gratuitement l'eau nécessaire au monument.

---

[11] Note de l'Inspecteur Lenoble du 3 juin 1907
[12] Note de l'Inspecteur Lenoble du 6 août 1907
[13] Note à la gérance du 8 août 1907
[14] Lettre de la Compagnie du 23 août 1907 à la Commune de Saint-Josse

PROVINCE DE BRABANT

Arrondissement de Bruxelles

COMMUNE
DE
SAINT-JOSSE-TEN-NOODE

3e BUREAU

Ind. N° 262988

NOTA. -- On est prié de rappeler dans la réponse, la date et le numéro de la présente.

Annexe

OBJET :

Saint-Josse-ten-Noode, le 12 Novembre 1907

Au Conseil

Le Collège des Bourgmestre et Echevins,

à Monsieur le Président de la Compagnie Intercommunale des Eaux, rue du Trône, n°48, IXELLES.

Monsieur le Président,

Nous avons été amenés, à la suite de votre lettre du 23 Août dernier, n°31518, à étudier le coût des modifications à apporter au projet de M.M. Sneyers et Kommerich pour le monument du Bocq.

La dépense supplémentaire s'élèverait à frs 6835.00, d'après notre évaluation, et comporterait la construction d'une chambre avec galerie d'accès, en sous-sol du monument, et d'un réservoir d'une contenance de 50 m³, ce qui permettrait d'établir une installation du genre de celle du monument Anspach, à la place de Brouckère.

Dans la somme indiquée, ci-avant, nous n'avons pas prévu le coût de la dynamo, de la pompe et de la canalisation qui devra relier la pompe au réservoir et aux vasques.

Cette dernière installation ne serait réalisée qu'à partir de l'époque où notre Commune consommerait une quantité d'eau plus grande que celle à laquelle elle a droit.

Nous intervenons déjà dans une très forte proportion pour couvrir les dépenses résultant tant de l'érection du monument prévu que des frais d'entretien dont nous assumons la charge entière. Il nous serait agréable que vous examiniez s'il ne conviendrait pas que votre Société participe à cette nouvelle dépense.

Votre intervention dans ces frais nous paraît se justifier par le but poursuivi, la commémoration de la distribution d'eau créée par la Société Intercommunale.

Agréez, Monsieur le Président, l'assurance de notre considération distinguée.

Le Collège
des Bourgmestre et Echevins,

Par Ordonnance:
Le Secrétaire Communal

INTERCOMMUNALE DES EAUX
13 NOV 1907
37387

" **Le Petit Bleu** "
du 31 octobre 1908

LE FUTUR MONUMENT DU BOCQ.

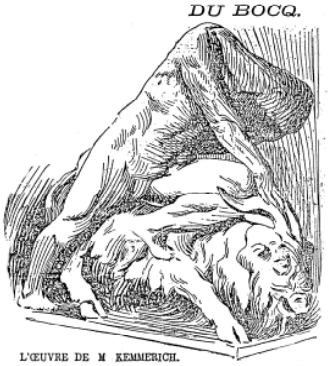

L'ŒUVRE DE M. KEMMERICH.

Le sculpteur Kemmerich achève, dans le calme de son atelier voisinant avec les hautes futaies du bois de la Cambre, le groupe qui sera érigé par l'Intercommunale des eaux à la gloire des sources du Bocq.

Le monument sera place, comme on le sait, sur le territoire de Saint-Josse, en avant du jardin de l'ancien Observatoire et à proximité, par conséquent, de la maison communale. Une palissade marque à présent cet emplacement et la construction du piédestal va être entreprise. A l'intérieur des fondations, sera aménagé un local, dans lequel on installera, dans un avenir prochain une machine élevant l'eau de la fontaine. En attendant, celle-ci fonctionnera à „jet perdu".

On connaît le sujet traité par l'artiste dans l'esquisse qui lui valut la première place au concours organisé en vue de l'érection du monument. Le dessin qui orne ces lignes prouve que M. Kemmerich ne s'est pas écarté de cette composition dans son exécution définitive.

* * *

Un homme, aux formes puissantes, est à demi assis sur le corps d'un bouc et, une main posée sur la tête de l'animal, tandis que l'autre saisit son échine, il déploie toutes ses forces pour obliger la bête à se transformer en gargouille jaillissante.

Voilà la claire allégorie du Bocq, dont il ne fut pas aisé, comme on sait, d'amener les eaux dans l'agglomération bruxelloise. La sculpture héroïque de M. Kemmerich, qui a mis en action la musculature d'un titan, exprime cet effort. Les moins initiés seront frappés par le mouvement de cette figure pesant de tout le poids de son torse formidable sur le quadrupède dont la résistance est annihilée. La torsion de ce corps d'athlète est indiquée par des lignes hardies, découplant, semble-t-il, l'allure du modèle étudié dans cette attitude. Aussi, la statue de M. Kemmerich paraît-elle être celle d'un dieu de la force dans la manifestation de sa puissance, tandis que le classique Hercule Farnèse ne l'évoque qu'au repos. Pour atteindre à ce résultat saisissant, le jeune et ardent sculpteur n'a eu qu'à obéir à son tempérament.

Puis, passant de la construction des masses de son œuvre — qui seront „lisibles", même à de grandes distances — au détail des formes, l'artiste s'est complu à mettre en relief une musculature prodigieusement riche et rebondissante. Celle-ci étonnera et émerveillera, croyons-nous, le regard de ceux que séduisent les belles plasticités. Les épaules et la poitrine s'arc-boutant sur les hanches, la cuisse ployée sur le corps de la bête, la jambe tendue dans l'effort, le corps entier a fourni au hardi modeleur un thème d'exaltation de l'énergie qui impose sa fiction et subjugue l'observateur. J'ajouterai à ces constatations que l'interprétation de l'attitude et des formes de cette figure est profondément originale, que M. Kemmerich est parvenu à exprimer cette vie titanesque par des moyens qui lui sont propres.

On attendra avec impatience l'érection de cette statue, modelée au double de la grandeur humaine, sur le piédestal que lui a composé l'artiste-architecte Sneyers. Une des faces latérales du monument sera ornée du médaillon-portrait de M. Steurs, le défunt bourgmestre de Saint-Josse, un des promoteurs, comme on sait, de la grande entreprise de l'amenée des eaux du Bocq, dans la capitale. Le monument mesurera 7 m. 50 de hauteur, mais la sculpture exubérante de M. Kemmerich le fera apparaître beaucoup plus grand.

CHAMPAL

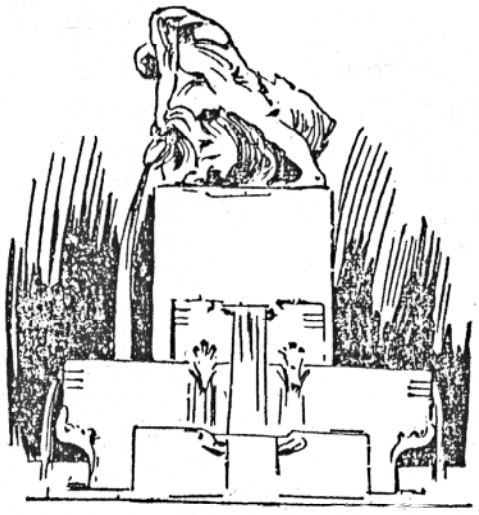

L'ENSEMBLE DU MONUMENT.

18 décembre 1908 - Demande de la Commune pour obtenir gratuitement l'eau de la fontaine

COMPAGNIE
INTERCOMMUNALE DES EAUX
DE
L'AGGLOMÉRATION BRUXELLOISE
(SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 18 décembre 1908. *190* .

6e OBJET DE L'ORDRE DU JOUR

Demande de la commune de St Josse-ten-Noode pour l'alimentation en eau du monument du Bocq.

Rapport au Conseil

Le collège des Bourgmestre et Echevins,

à Messieurs les Président et Membres du Conseil d'Administration de la Compagnie intercommunale des eaux, rue du Trône N° 48 à Ixelles.

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous faire savoir que le monument du Bocq est en voie d'exécution.

La question de l'alimentation de la fontaine est en ce moment soumise à l'examen des Sections du Conseil. Celles-ci ont exprimé l'avis que le monument était surtout destiné à commémorer l'oeuvre si brillamment réalisée par votre Société et que, par conséquent, il y avait lieu de vous demander si vous n'estimeriez pas devoir intervenir dans la dépense d'alimentation en eau.

Nous vous prions donc de bien vouloir nous faire savoir, au plus tôt, si vous ne seriez pas disposés à nous fournir gratuitement l'eau nécessaire au fonctionnement de la fontaine, à savoir cent mètres cubes par jour, répartis de 8 heures du matin à 8 heures de soir.

Nous avons l'espoir que vous examinerez cette question avec bienveillance.

Agréez, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Par ordonnance:
Pr Le secrétaire communal,
(s) Iabbé

Le Collège
des Bourgmestre
et Echevins,
(s) Frick.

L'inauguration est en vue!

Le 23 mai 1909, "Le réveil de Saint-Josse-ten-Noode" annonce l'imminence de l'inauguration. Dans un courrier adressé à la Compagnie des Eaux en date du 26 mai 1909, les autorités communales annoncent que l'inauguration du monument aura lieu le 5 juin à 4 ½ heures pour ne pas exposer les invités et les enfants des écoles aux inconvénients d'une température trop élevée, en cas de grande chaleur.

Le Monument du Bocq

L'œuvre du sculpteur Kemmerich vient d'être placée sur le piédestal qui domine la fontaine proprement dite et dont l'une des quatre faces porte, en relief, la tête, vue de profil, de feu le bourgmestre Steurs, tandis que, sur une autre, on lit:

1er janvier 1899
Adduction des Sources
de la Vallée du Bocq
5 juin 1909
Inauguration du Monument

L'artiste a figuré « la captation des eaux du Bocq » par un homme bâti en athète domptant un énorme bouc et lui maintenant, de la main droite, la tête contre terre. C'est de la bouche béante de l'animal que s'échappera impétueusement l'eau du Bocq, laquelle se déversera dans de larges vasques superposées. Tout le monument affecte des lignes rectangulaires, que corrigeront agréablement les masses d'eau tombant sous forme de cascades. Quant à l'emplacement, il est fort bien choisi : les arbres du jardin de l'ancien observatoire forment, en cet endroit, un cadre charmant à cette fontaine d'un genre tout nouveau.

* * *

Ce monument est critiqué par beaucoup qui prétendent qu'il manque d'élégance. A tous nous répondons que le moment n'est pas encore venu pour établir un jugement définitif. Il est certain que les eaux tombant de vasque en vasque corrigeront sensiblement la dureté des lignes, qu'on reproche actuellement à l'artiste.

Nous n'admettons qu'une critique : l'homme qui domine l'œuvre est trop grand : des conseilleurs maladroits auront sans doute influencé M. Kemmerich, qui, lors de l'exposition du concours, faisait dominer ses vasques par un motif plutôt trop petit ; il en sera résulté que l'auteur verse, aujourd'hui, dans l'effet contraire: c'est dommage

Le 3 juin 1909, le journal "Le Soir", sous la signature de Christine, publie un article fort peu tendre pour le monument.

" **Le Soir** " 3 juin 1909

Chronique bruxelloise

* * *

Mais tout cela ne doit pas m'empêcher de parler d'un sujet plus grave.

Bruxelles va être dotée d'un nouveau monument sculptural. Il s'érige depuis quelques jours devant les arbustes qui lui constituent un fond de verdure bien fait pour le mettre en relief. En attendant l'inauguration officielle, les passants ont pu l'apercevoir déjà; un moulage en plâtre l'avait révélé, du reste, précédemment aux visiteurs du Salon de Printemps.

Je fais allusion au monument destiné à commémorer l'adduction des eaux du Bocq namurois et qui s'érige contre la grille du jardinet de l'ancien Observatoire.

On ne peut cacher que l'impression produite par cet énorme groupe de bronze vert est détestable.

L'allégorie, d'abord, adoptée par le sculpteur est à la fois hasardée et puérile : ce gros homme nu terrassant un « bouc » symbolise avec trop de nécessaire bonne volonté la science et le labeur humains amenant à Bruxelles les eaux d'un ruisseau nommé « le Bocq ».

Mais que dire de l'exécution de ces deux figures : celle du géant boursouflé, celle de l'animal cornu, poilu, dont le nom seul évoque de déplaisantes et malodorants souvenirs ?

Rien n'est moins appétissant que cette académie de lutteur forain aux muscles extravagants et c'est donner aux regards un spectacle capable de dégoûter à tout jamais du sexe tout entier auquel appartient ce colosse trop en chair que d'exhiber sa nudité de monstrueux phénomène.

Si l'on considère le groupe de face, l'homme semble décapité, une lame bien sûre ayant taillé en section bien droite, à hauteur de l'épaule, cet athlète désormais incomplet. Le bouc qu'il immobilise sous son genou fait aussi bien, lui, l'effet d'une chimère héraldique ou d'une énorme flamme que le pauvre homme tenterait en vain d'éteindre.

De profil, les deux identités se précisent mieux, mais on se demande par quel phénomène anatomique le géant est ployé à hauteur des omoplates, bien au-dessous du chef et du cou ?...

Voilà donc nos rues bruxelloises dotées non seulement d'un laid monument de plus, mais, ce qui est surtout triste, d'un nouveau monument glorifiant la force brutale, la nudité massive, la bestiale vigueur, la lutte à coups de poing.

Comptez combien ils étaient déjà et dénombrez en revanche les figures gracieuses, les souriantes effigies, les groupes où le charme et la beauté, la poésie et le sentiment l'emportent sur la lourdeur et la barbarie !

Ce qu'on offre aux yeux des passants, aux yeux des enfants surtout, ne devrait-il pas toujours tendre à n'inspirer que de bonnes et belles pensées ? Y songe-t-on toujours assez quand on accepte ou quand on achète les monuments destinés à peupler (je n'oserais dire à orner...) nos places et nos promenades publiques.

En passant devant l'homme au bouc, une dame hier détournait la tête, pâlissait, portait un mouchoir à ses lèvres.

— Non; disait-elle avec effort, non, ce n'est point à ce vilain animal que ce laid homme nu fera rendre ce qu'il a dans le corps.

CHRISTINE.

Le monument présente sur une face une pierre bleue avec la figure de Steurs à droite du texte

ARMAND STEURS
BOURGMESTRE DE
SAINT-JOSSE-TEN-NOODE
PRESIDENT FONDATEUR
DE L INTERCOMMUNALE
DES EAUX

Dans les représentations du monument sur ces trois cartes postales anciennes, l'eau coule à flots mais les lendemains réservent une autre destination aux vasques.

Le 6 juin 1909, " La Dernière Heure " relate l'inauguration.

LE MONUMENT DU BOCQ

Il a été inauguré samedi après-midi par les autorités communales de St-Josse-ten-noode, en présence de nombreux représentants des villes du pays

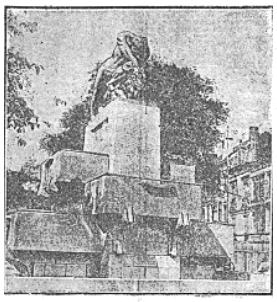

Le monument du Bocq

Le monument du Bocq, hommage rendu à la mémoire de l'ancien bourgmestre Steurs, initiateur de l'Intercommunale, glorification de l'Hygiène sous les espèces d'une eau abondante et saine, a été inauguré officiellement samedi après-midi. L'œuvre, nous l'avons dit déjà, est de MM. Kemmerich pour la sculpture et Sneyers, pour la partie architecturale. Elle est originale. On sait qu'elle résulte d'un concours public. Celui-ci eut lieu le 12 janvier 1903. Un jury composé de MM. Frick, Huart-Hamoir, Morichar et Solvay, représentant les principales communes associées, de M. Van Meenen, délégué de la Compagnie Intercommunale, de MM. Guillaume Charlier, Julien Dillens et Constantin Meunier, statuaires, et de M. Jules Barbier, architecte, accordait à l'unanimité, moins une voix, la première place au projet réalisé aujourd'hui et qui s'élève à l'angle de l'avenue de l'Astronomie, dans un magnifique décor de feuillage.

Nous disons que le monument doit perpétuer la mémoire de l'ancien bourgmestre Steurs. C'était en 1884. Une réunion des délégués des faubourgs eut lieu à Schaerbeek pour aviser aux moyens de procurer à la population une distribution d'eau salubre.

Le 29 novembre 1887, la commission s'i. talla à la maison communale de Saint-Josten-Noode et, stimulée par l'inlassable énergie du bourgmestre, Armand Steurs, elle ne tarda pas à entrer résolument dans la voie de la réalisation pratique.

Le 12 décembre 1891, une compagnie intercommunale, établie sur les bases légales du système coopératif, fut fondée. Elle comprenait les communes d'Auderghem, Ixelles, Koekelberg, La Hulpe, Saint-Gilles, St-Josse ten-Noode, Schaerbeek, Uccle et Watermael Boitsfort. Après une étude approfondie, mais heureusement exempte des lenteurs trop coutumières aux travaux officiels, la compagnie intercommunale des eaux se prononça pour le projet de MM. Walin et De Blon consistant à capter et dériver les sources de la vallée du Bocq.

Dès le mois de mai 1895, les travaux furent entamés et, à la date prescrite, les eaux des sources du Bocq étaient amenées dans nos communes.

Le 31 décembre 1898, à minuit, à l'aurore de l'année nouvelle, l'eau pure des régions ardennaises coulait à larges flots dans nos cités.

C'était la victoire de la Science sur la Nature rebelle.

C'est cette victoire que le monument symbolise.

Il est quatre heures et demie lorsque les autorités communales quittent l'hôtel de ville précédant les nombreux invités. M. Frick, bourgmestre, entouré des échevins Poplimont, directeur de la Compagnie des eaux, Van der Steene, président de la commission des fêtes, Latour, de M. Dauby, secrétaire communal, Labbé, chef de division; des conseillers commun aux Goens, Solvay, Claes, Goemaere, Pêtre, Baillon, Bellens, Dandois, De Nobele, Goffin, Jaspers, Sweerts, Tiberghien, Ambresin, Verbruggen ; Driessens, commissaire de police entouré de ses adjoints, etc.

Parmi les invités, MM. le gouverneur du Brabant; Verlant, directeur général des beaux-arts; Velghe, directeur général au ministère de l'intérieur, les bourgmestres de Bruxelles et de l'agglomération ainsi que de nombreux échevins; des délégués communaux d'Ostende, Gand, Lebbeke, de toutes les communes affiliées à l'Intercommunale et des communes du canton de Saint-Josse-ten-Noode; M. le général Verstraete, commandant en chef de la garde civique du royaume, le général Wauters, le lieutenant-colonel Daumerie, de la garde de St-Josse, etc., etc.

Parmi les personnalités présentes se trouvaient également MM. Wiener, sénateur, De Cocq, échevin d'Ostende, Govaerts, échevin d'Auderghem, Cocq, échevin d'Ixelles, Richard, député permanent, De Coster, sénateur, Monnoyer, conseiller provincial, Lemonnier, échevin de Bruxelles, Delleur, bourgmestre de Boitsfort.

Le service d'honneur est fait par la « Société de tir et d'exercices » renforcée de nombreux gardes qui ont prêté spontanément leur concours à cette impressionnante manifestation.

M. Frick a pris la parole au pied du monument :

« Nous consacrons aujourd'hui, a-t-il dit, l'heureux achèvement d'un grand travail d'utilité publique: nous rendons hommage aux hommes qui, par leur initiative et leur persévérance, en ont conçu l'idée et assuré le succès; nous constatons surtout avec une légitime fierté le bien que peuvent réaliser les communes libres et autonomes en unissant leurs efforts pour une de ces œuvres que nos lois confient à la vigilance des corps municipaux.

Le bourgmestre de Saint-Josse fait ensuite l'historique de l'Intercommunale des Eaux. Il rend hommage à son prédécesseur :

« Armand Steurs, qui avait suivi pas à pas la marche des études et des travaux excitant l'ardeur de tous par son exemple, eut la joie d'assister à cet inoubliable succès de la captation et de l'adduction des eaux.

Il ne lui fut pas donné de le voir s'affirmer, grandir et doter la Belgique d'un ouvrage sujet d'éternelle admiration.

Parmi ceux qui furent ses collaborateurs de la première heure nous saluons ici le président de la Compagnie, M. Van Meenen, et son actuel administrateur secrétaire, M. Poplimont, ses ingénieurs, MM. Walin et De Blon, et leurs dignes auxiliaires, MM. Monnoyer père et fils. »

L'orateur remercie tous ceux qui, par leur présence, ont rehaussé l'éclat de cette fête; puis, au nom de la Commune, il prend possession du monument.

Les enfants des écoles, au nombre de douze cents, ont interprété avec infiniment d'ensemble un chœur écrit par M. Ley et mis en musique par M. Beauvais, de l'École de musique de Saint-Josse, On applaudit encore le « Lied der Vlamingen » de Peter Benoit et l'hymne de Gevaert «Vers l'Avenir ».

Cette inauguration a mis toute la commune en fête.

Le 14 juin 1909, l'Ingénieur sous-Chef du Service Technique de la Compagnie des Eaux établit un rapport[15] basé sur les relevés du compteur Venturi de la Chaussée de Louvain entre le 5 et le 12 juin 1904 dans lequel on peut lire :

> *" … Ce diagramme fournit des renseignements intéressants concernant le débit de la fontaine du Bocq. Ce débit s'élève à 140 m³ environ par heure de fonctionnement. Peut-être serait-il utile de notifier la chose à la commune de St-Josse qui pourrait ainsi vérifier l'exactitude de ses prévisions quant à la quantité journalière d'eau qu'elle peut consacrer à la dite fontaine…"*

Lors du Conseil communal du 16 mars 1910, cette question de la consommation importante d'eau est évoquée suite au rapport du 2 mars.

SÉANCE DU 16 MARS 1910. 143

Monument du Bocq ; eau ; crédit.

—

RAPPORT

—

Saint-Josse-ten-Noode, le 2 mars 1910.

MESSIEURS,

Du 5 juin au 31 décembre 1909, il a été consommé pour fr. 3,249.34 d'eau par la fontaine du monument du Bocq.

Aucun crédit ne figurant, pour cet objet, aux budgets de 1909 et de 1910, nous avons l'honneur de vous proposer :

1° L'inscription d'un crédit de fr. 3,249.34 sous l'art. 173*a* du budget de 1909;

2° L'ouverture d'un crédit de 4,000 francs sous l'article 141*a* du budget de 1910.

Ces crédits seront couverts par les ressources générales des budgets respectifs.

Par ordonnance :
Le Secrétaire communal,
O. DAUBY.

Le Collège
des Bourgmestre et Echevins,
H. FRICK.

En séance du 9 mars 1910, les sections reunies ont :
1° Adopté le crédit demandé pour l'exercice 1909;
2° Rejeté le crédit proposé pour l'exercice 1910.

Le Bourgmestre-Président,
H. FRICK.

[15] Compagnie Intercommunale bruxelloise des Eaux, note à l'Ingénieur en Chef, 14 juin 1909

Dans la discussion qui suivit la lecture de ce rapport, il apparaît que certains membres voulaient refuser le crédit pour 1910 et donc mettre la fontaine à sec, d'autres s'interrogeaient " *pour savoir si la fontaine ne pourrait pas marcher avec une consommation d'eau plus modérée…comme Manneken-Pis par exemple…*" , d'autres enfin proposaient de remplir les vasques de fleurs.

Finalement, il fut décidé par 15 voix contre six de constituer une commission spéciale de trois membres chargée de proposer un moyen de réduire de façon drastique la consommation actuelle.

Sur cette carte postale non datée, le monument est à sec.

On aperçoit en haut et à gauche du socle, la figure d'Armand Steurs.

Le problème de consommation d'eau par le monument aux eaux du Bocq continua à occuper régulièrement les édiles Ten-noodois.

Ainsi lors du conseil communal du 15 septembre 1915, il y eut une discussion sur une demande de crédit supplémentaire.

SÉANCE DU 15 SEPTEMBRE 1915 303

Budget de 1914; crédits supplémentaires aux articles 150 et 263.

—

RAPPORT DU COLLÈGE.

—

Saint-Josse-ten-Noode, le 10 septembre 1915.

MESSIEURS,

Nous avons l'honneur de vous présenter les demandes de crédits supplémentaires, ci-après, aux articles 150 et 263 des dépenses ordinaires du budget de 1914 :

ART. 150. — « Entretien de la fontaine du monument du Bocq ; consommation d'eau et d'électricité. »

Allocation		fr. 600.00
Dépenses effectuées . . .	fr. 370.00	
A mandater.	955.10	
		1,325.10
Insuffisance :		725.10

ART. 263. — « Marché Saint-Josse. Consommation d'eau. »

Allocation		fr. 1,200.00
Dépenses effectuées. . .	fr. 215.00	
A mandater	1,798.68	
		2,013.68
Insuffisance :		813.68

Nous vous proposons, Messieurs, de voter ces crédits supplémentaires, dont le montant sera couvert par les ressources générales de l'exercice 1914.

Par ordonnance :
Le Secrétaire communal ff.,
A. LABBÉ.

Le Collège des Bourgmestre et Echevins,
H. FRICK.

M. VAN LANGENDONCK. — Je pense que dans les circonstances actuelles nous pouvons considérer comme somptuaires les dépenses faites pour la consommation d'eau et d'électricité à la fontaine du monument du Bocq. Je demande donc que ce poste soit supprimé à l'avenir. Nous épargnerons ainsi une somme de 1,325 francs qui peut être employée plus utilement.

M. LE PRÉSIDENT. — Il s'agit d'une dépense se rattachant au budget de 1914

M. VAN LANGENDONCK. — Parfaitement. Aussi ma proposition ne vise-t-elle que l'avenir.

M. LATOUR, échevin. — Vous voulez une fontaine sans eau?

M. VAN LANGENDONCK. — Ce n'est pas une fontaine, c'est un buisson. (*Sourires.*)

Quoiqu'il en soit, je demande que le crédit soit supprimé aussi longtemps que dure l'état de choses actuel.

M. LE PRESIDENT. — La proposition de M. Van Langendonck sera examinée au moment où nous nous occuperons du budget de 1916. Pour le moment, il s'agit d'une dépense faite, qui doit être payée. Il s'agit, d'ailleurs, simplement d'une formalité d'écriture comptable, attendu que la dépense nous est ristournée intégralement par la Compagnie des eaux. Il y aura un article correspondant aux recettes.

M. VAN LANGENDONCK. — D'accord.

— Les conclusions du rapport sont adoptées.

Dans les interventions, on parle de "*dépenses somptuaires*".

On dit que "*ce n'est pas une fontaine, c'est un buisson*".

Mais on apprend que *"la dépense nous est retournée intégralement par la Compagnie des eaux"*.

Dans ces reproductions de cartes postales anciennes, les vasques du monument aux eaux sont devenues des bacs à fleurs!

A remarquer sur la photo du haut, dans le fond la place des Barricades.

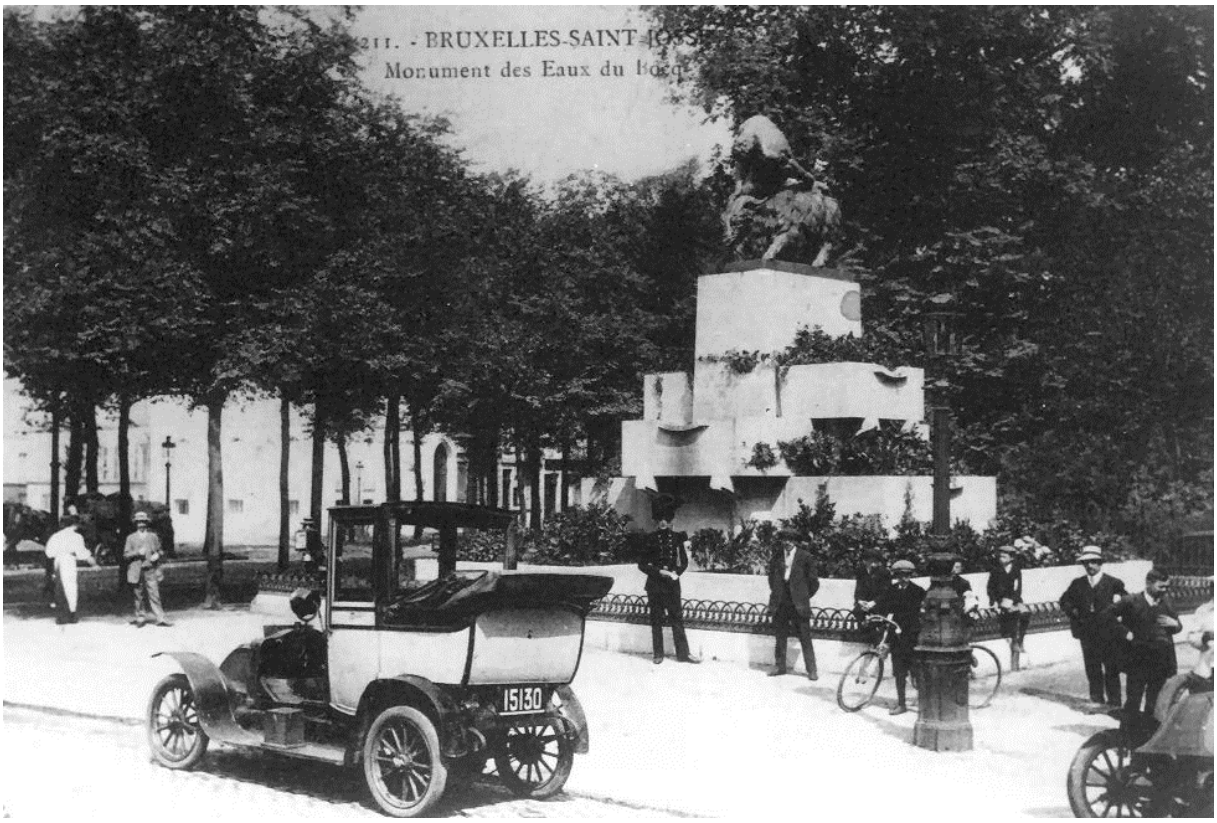

La presse continue de parler de ce monument qui cause pas mal de tumulte. Ainsi dans le numéro 106 de septembre 1916, de "1914 1916 Illustré", l'auteur de l'article parle

" d'un des plus affreux monuments dont la capitale soit affligée ".

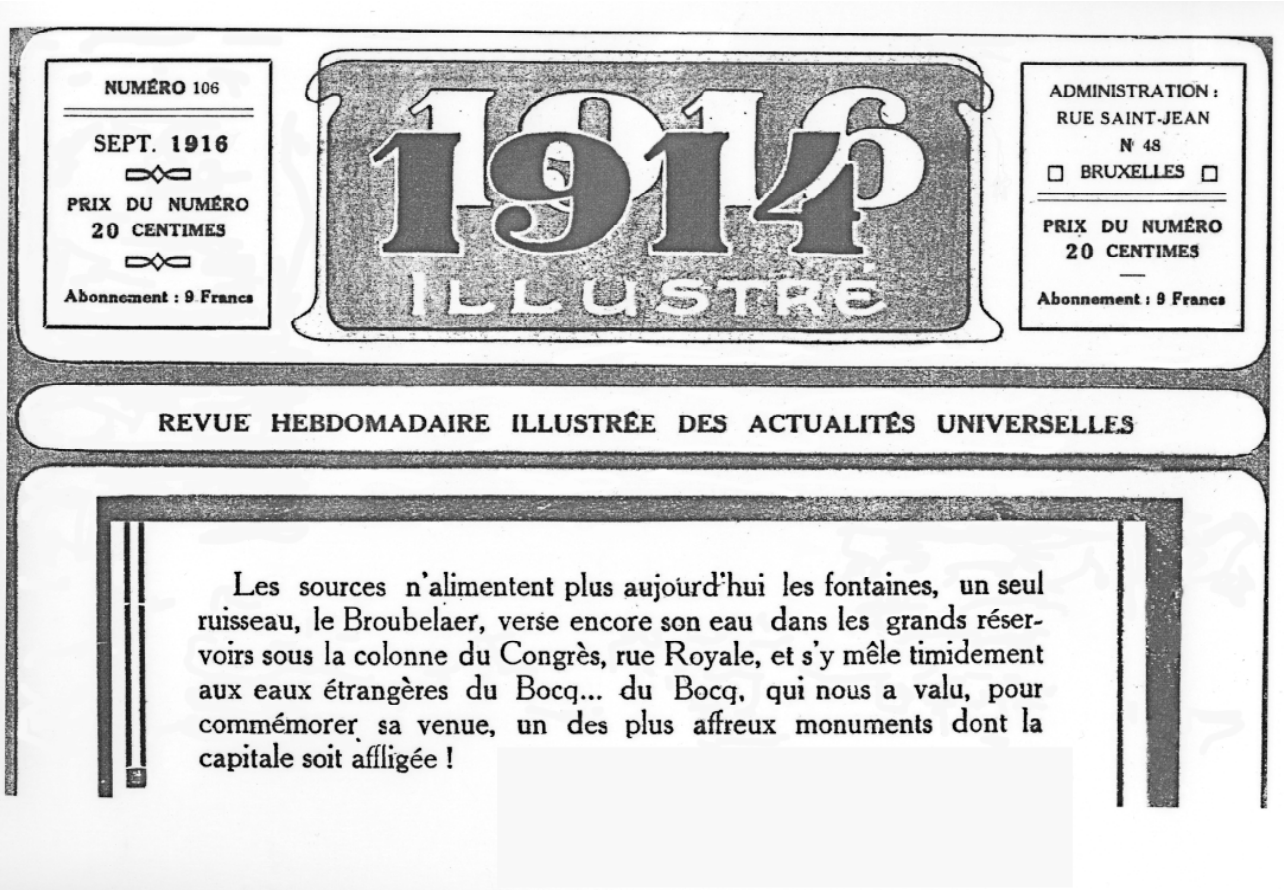

NUMÉRO 106

SEPT. 1916

PRIX DU NUMÉRO 20 CENTIMES

Abonnement : 9 Francs

1914 ILLUSTRÉ

ADMINISTRATION : RUE SAINT-JEAN N° 48 BRUXELLES

PRIX DU NUMÉRO 20 CENTIMES

Abonnement : 9 Francs

REVUE HEBDOMADAIRE ILLUSTRÉE DES ACTUALITÉS UNIVERSELLES

Les sources n'alimentent plus aujourd'hui les fontaines, un seul ruisseau, le Broubelaer, verse encore son eau dans les grands réservoirs sous la colonne du Congrès, rue Royale, et s'y mêle timidement aux eaux étrangères du Bocq... du Bocq, qui nous a valu, pour commémorer sa venue, un des plus affreux monuments dont la capitale soit affligée !

Lors du conseil communal du 16 juillet 1919, on discute du projet d'aménagement de la Place Armand Steurs, place dans laquelle passent les trains qui vont du Quartier-Léopold à la gare du Nord.

Dans ce projet, il est question du déplacement éventuel du monument du Bocq qui se trouve en face de la maison communale en cette place.

Le conseiller Verbruggen non seulement s'oppose à ce déplacement.

Pis, il s'exclame, parlant du monument en question :

"*il est capable par sa laideur d'arrêter les trains ".*

Place Armand Steurs ; square ; projet Buyssens.

—

RAPPORT DU COLLÈGE.

—

Saint-Josse-ten-Noode, le 28 mars 1919.

MESSIEURS,

Vous avez, en séance des Sections réunies, du 5 février dernier, admis le principe du projet élaboré par M. l'architecte-paysagiste Buyssens pour le transfert du monument du Bocq place Armand Steurs et l'aménagement de la dite place en square, mais en émettant l'avis qu'il n'y avait pas lieu de réserver un emplacement pour les jeux d'enfants.

Nous avons donc chargé M. Buyssens d'élaborer un nouveau plan en tenant compte de l'avis du Conseil.

Nous avons l'honneur de soumettre cette nouvelle étude (dont les plans sont exposés à la Maison communale, salle du Collège) à votre appréciation.

En cas d'approbation de votre part, nous chargerons M. Buyssens de dresser le projet définitif pour l'exécution, avec métré, devis et cahier des charges.

Par ordonnance :
Le Secrétaire communal,
A. LABBÉ

Le Collège
des Bourgmestre et Echevins,
H. FRICK.

— Approuvé par les Sections réunies le 2 avril 1919.

M. VERBRUGGEN. — Messieurs, je ne suis pas partisan du transfert place Armand Steurs du monument du Bocq. Ce monument n'est pas heureux et il ne fera pas meilleur effet sur cette place qu'à l'endroit où il se trouve. Si on veut le déplacer, qu'on le transfère à Spontin, aux sources du Bocq ; il y sera bien mieux à sa place que dans notre commune.

M. TIBERGHIEN. — Il n'en est pas question.

M. VERBRUGGEN. — Qu'on le laisse alors où il est et qu'on évite de faire des frais inutiles.

M. LE BOURGMESTRE. — De l'avis des artistes qui ont examiné la question, le monument fera meilleur effet à la place Armand Steurs qu'à celle où il s'élève actuellement.

M. VERBRUGGEN. — Il est capable par sa laideur d'arrêter les trains !

— Les conclusions du rapport sont adoptées.

En réalité, la fin de vie du monument approche car le sculpteur Kemmerich sera condamné à la peine de mort pour collaboration durant la guerre.

Lors du conseil communal du 3 décembre, le verdict tombe : le monument sera supprimé.

Monument du Bocq ; suppression.

—

RAPPORT DU COLLÈGE:

—

Saint-Josse-ten-Noode, le 14 novembre 1919.

MESSIEURS,

En séance du Conseil communal du 12 courant, l'idée a été émise de supprimer le monument du Bocq dû au ciseau du sculpteur Kemmerich, condamné récemment à la peine de mort, par la Cour d'assises du Brabant, pour sa collaboration anti-patriotique et criminelle au journal pro-allemand *Le Bruxellois*.

Cette question avait déjà été envisagée par le Collège, qui estime, en effet, que le sieur Kemmerich, flétri par la justice nationale, a encouru la réprobation générale et qu'il ne peut par l'exposition de son œuvre sur une place publique, continuer à recevoir l'hommage du public, qui ne le doit qu'au talent et à la probité artistiques.

Ce fait nouveau amène le Collège à vous proposer, Messieurs, de supprimer le monument du Bocq et, dès lors, de renoncer à votre résolution du 16 juillet 1919 décidant sa réédification dans le square, à établir place Armand Steurs suivant l'avant-projet dressé par M. l'architecte-paysagiste Buyssens.

Il va sans dire que si cette proposition est admise, le projet définitif d'aménagement de la place Armand Steurs devra prévoir un monument commémoratif, ou, tout au moins, un motif décoratif, avec une stèle, pour consacrer l'œuvre de l'adduction des eaux de sources de la vallée du Bocq et la participation considérable qu'y a prise notre regretté bourgmestre feu Armand Steurs.

Par ordonnance :
Le Secrétaire communal,
A. LABBÉ.

Le Collège
des Bourgmestre et Echevins,
H. FRICK.

— Adopté par les Sections réunies en séance du 26 novembre 1919.

— Approuvé.

En pratique, le monument ne sera pas complétement détruit : la partie du monument comportant la figure d'Armand Steurs sera conservée.

Lors de l'aménagement du square Armand Steurs en 1931-1932, elle y sera placée au point central du square.

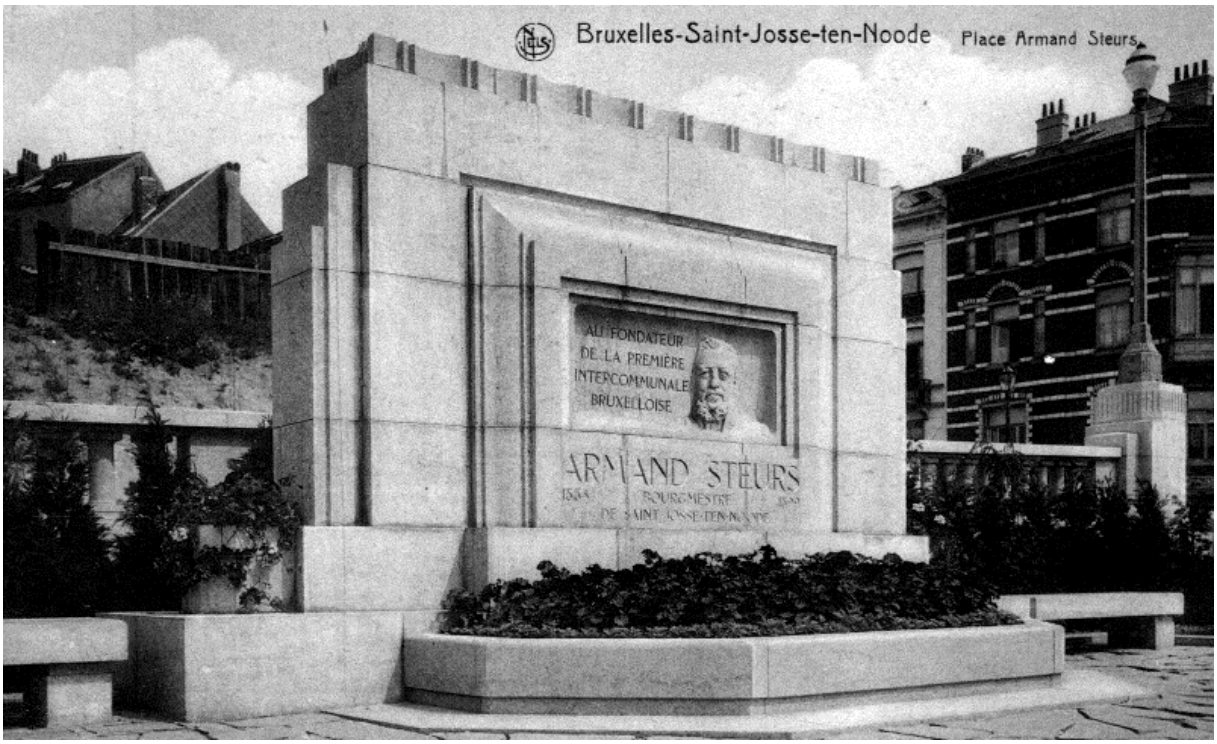

LE MONUMENT AUX MORTS

Fin 1915, le statuaire Guillaume Charlier propose à la Commune de Saint-Josse-ten-Noode d'exécuter, à ses frais, une oeuvre en bronze pour la tombe des soldats belges inhumés au Cimetière communal.

Le Collège approuve l'offre le 5 novembre 1915. Le Conseil communal ratifie le rapport relatif à cette question en séance du 1er décembre 1915. Dans ce rapport, Guillaume Charlier stipulait que la Commune ne prendrait à sa charge que les frais du soubassement en pierre et de mise en place de l'oeuvre.

Le 27 juin 1917, Guillaume Charlier invite les membres du Conseil communal à visiter l'exposition du projet définitif du monument.

Par lettre[16] du 18 septembre 1917, Charlier fait savoir " *qu'il met à disposition de la Commune une somme de 40,000 francs pour assurer l'exécution du monument, étant entendu que la somme non dépensée lui ferait retour et que, jusqu'au jour de l'utilisation, les intérêts de la somme de 40,000 francs seraient versés à l'oeuvre de la Goutte de lait".*

Dans un rapport[17] daté du 17 janvier 1919, le Collège "*propose de donner au monument un emplacement le mettant mieux en évidence que celui du cimetière primitivement prévue et de choisir, à cet effet, le terre-plein à l'angle de l'avenue de l'Astronomie et du boulevard Bischofsheim, occupé actuellement par la fontaine du Bocq".*

Commencent alors de longues discussions sur l'endroit le plus propice à l'érection de ce monument.

Un projet d'aménagement de la Place Armand Steurs est en cours et certains verraient bien le monument aux eaux du Bocq y être déplacé pour commémorer l'oeuvre d'Armand Steurs, laissant ainsi un emplacement libre pour élever l'oeuvre de Charlier.

D'autres par contre trouvent qu'un monument aux morts doit se trouver là où se trouvent les tombes de tous ceux qui ont donné leur vie pour la Patrie.

Le Conseil[18] se rend alors au cimetière communal, le 18 octobre 1919, pour réexaminer la question de l'emplacement du monument Charlier.

Après nouvel examen et échanges de vues, les sections réunies, en séance du 29 octobre 1919, revenant sur leurs conclusions précédentes, décident par 10 voix pour et 8 voix contre, la proposition d'ériger le monument de M. Charlier sur l'emplacement occupé actuellement par le monument du Bocq.

Finalement, le Conseil[19] communal " *décide en séance du 3 décembre 1919 la suppression du monument du Bocq et l'érection, sur le terre-plein près de la grille de l'Ancien Observatoire, du monument, dû au sculpteur Charlier, à la mémoire des soldats belges morts pour la Patrie.*

La dépense est évaluée à 25,000 francs."

Le cahier des charges décrit les travaux à exécuter avec au point 1 a) lors de la démolition du monument des eaux le sort à donner à la pierre bleue parée du portrait d'Armand Steurs.

---

[16] Bulletin communal de 1919, séance du 30 juillet 1919, page 532
[17] Bulletin communal de 1919, séance du 30 juillet 1919, page 511
[18] Bulletin communal de 1919, séance du 12 novembre 1919, page 622
[19] Bulletin communal de 1920, séance du 3 mars 1920, page 109

Monument à la mémoire des soldats belges inhumés au cimetière.

—

RAPPORT DU COLLÈGE.

—

Saint-Josse-ten-Noode, le 5 *novembre* 1915.

MESSIEURS,

Un généreux concitoyen, qui est en même temps un artiste éminent, M. le Statuaire Guillaume Charlier, nous a offert d'exécuter, à ses frais, dès que les circonstances permettront de le faire, un monument en bronze pour honorer la mémoire des soldats morts pour la Patrie et inhumés au cimetière communal ; la commune n'aurait à sa charge que le soubassement en pierre et la mise en place de l'œuvre.

Persuadés que vous apprécieriez comme nous, la beauté et la générosité du geste patriotique de M. Charlier, nous l'avons immédiatement informé de ce que nous agréions son offre avec la plus vive reconnaissance.

Nous vous proposons, Messieurs, de réserver à cette œuvre artistique le rond-point aménagé dans la partie du cimetière où se trouve actuellement une construction provisoire.

* * *

Nous ne croyons pas devoir insister sur le talent du citoyen dévoué à sa commune et à son pays qui vient d'assumer, spontanément, un labeur artistique considérable.

M. Charlier jouit d'une réputation qui a franchi les limites du sol natal ; son œuvre, d'une facture éminemment personnelle, est celle d'un précurseur.

Nous pouvons donc être assurés que le soin d'honorer et de magnifier nos héroïques compatriotes ne saurait être confié en mains plus dignes.

* * *

Nous vous prions, Messieurs, de prendre acte de l'offre gracieuse de M. Charlier et de lui voter des remerciments pour la nouvelle marque de sympathique intérêt qu'il vient d'accorder à notre commune.

Par ordonnance :
Le Secrétaire communal,
A. LABBÉ.

Le Collège
des Bourgmestre et Échevins,
H. FRICK.

(Applaudissenents).

— Les conclusions du rapport sont adoptées.

DESCRIPTION DES TRAVAUX.

1. — **Démolition.** — Ce poste comprend toutes les démolitions nécessaires pour pouvoir effectuer les travaux conformément aux indications des plans, détails et descriptions ci-dessous :

a) Le démontage, le transport et la mise en place, au dépôt communal, rue du Moulin, du grillage et de la bordure entourant le jardinet ainsi que de la pierre bleue parée du portrait d'Armand Steurs.

b) Le démontage des autres pierres bleues du monument actuel et d'une partie de la bordure du trottoir derrière le monument;

c) La démolition des murs, contre-murs, voussettes, fondations en maçonnerie ou béton, le démontage des poutrelles, entretoises, équerres, boulons, le tout jusqu'au niveau nécessaire pour établir les fondations du monument à construire et au moins à $0^{m}30$ au-dessous de la côte 0,00 du plan ;

d) Le démontage des tuyauteries des eaux ;

e) L'enlèvement des décombres provenant de la démolition au fur à mesure de l'avancement des travaux, sauf ceux indiqués à la description des travaux comme pouvant être réemployés

2. — **Déblais** pour établir le plateau de béton sous le monument, y compris l'enlèvement des terres se trouvant dans les vasques du monument à démolir.

3. — **Remblais** par couches de $0^{m}25$ de hauteur avec des terres bien sèches et bien damées, y compris le régalage depuis le monument jusqu'aux bordures délimitant le terre-plein.

N. B. — La cave, jusqu'au niveau du dessus des maçonneries non démolies, pourra être remblayée au moyen de décombres provenant de la démolition, mélangés de terres bien damées; préalablement aux travaux de remblais, l'entrepreneur découpera le pavement et le sous-pavement de la cave et bouchera hermétiquement les égouts au moyen de béton.

4. — **Béton de briquaillons** mélangé au mortier, composé d'une partie de ciment et deux parties de sable rude, y compris poutrelles.

5. — **Maçonnerie** en briques « klampsteen », au mortier composé d'une partie de ciment et de deux parties de sable rude.

N. B. — Les briques entières provenant de la démolition pourront être remployées après un nettoyage préalable.

6. — **Pierres de taille** de l'espèce dite « petit granit », d'un ton clair et de couleur uniforme, première qualité, posées en lit de carrière.

La taille sera faite avec le plus grand soin à la fine boucharde.

Les pierres de l'assise supérieure seront agrafées et plombées.

Les joints horizontaux et verticaux auront 5 $^{m}/^{m}$ de largeur, remplis de pâte de ciment.

Le rejointoyage de toutes les pierres bleues à découvert sera fait au mastic spécial dit « Bertagna ».

N. B. — En plus des pierres prévues au bordereau, l'entrepreneur doit prévoir dans son prix les pierres d'angles de la bordure, ainsi que les dalles du trottoir à placer derrière le monument.

110. St-Josse-ten-Noode Bruxelles
Monument commémoratif des Combattants

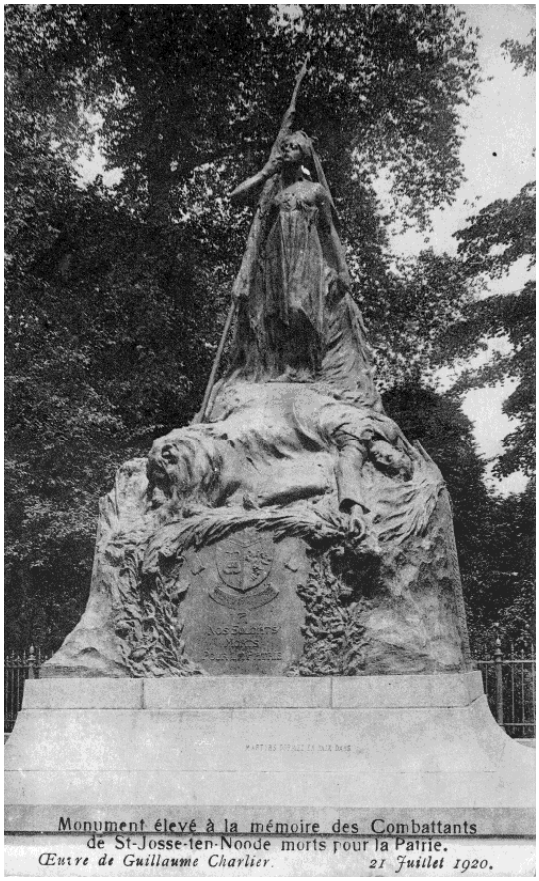
Monument élevé à la mémoire des Combattants
de St-Josse-ten-Noode morts pour la Patrie.
Œuvre de Guillaume Charlier. 21 Juillet 1920.

Bruxelles-Saint-Josse Monument des Combattants.

Monument élevé à la mémoire des Combattants de
Saint-Josse-ten-Noode morts pour la Patrie
Œuvre de Guillaume Charlier 21 Juillet 1920

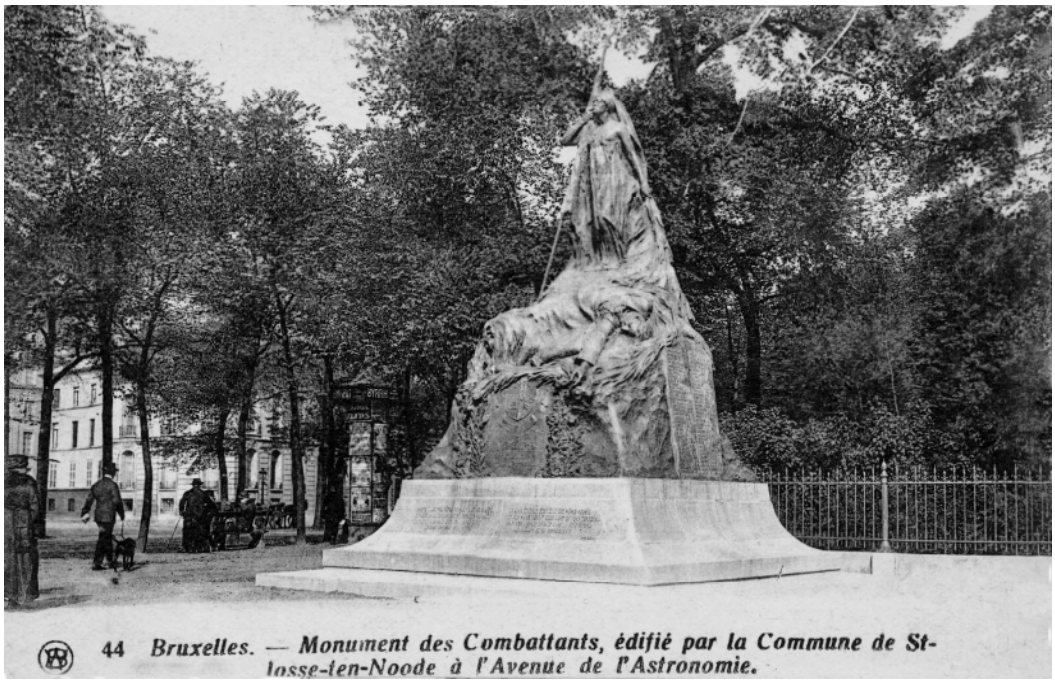

44 *Bruxelles. — Monument des Combattants, édifié par la Commune de St-Josse-ten-Noode à l'Avenue de l'Astronomie.*

St-Josse-ten-Noode - Bruxelles Square Henri Frick. Monument aux Morts 1914-18, 1940-45

A l'origine, le socle en pierre du monument comportait le texte suivant :

MORTS ILLUSTRES, HÉROS DE MISÈRE ET DE GLOIRE

TOMBÉS EN DÉFENDANT NOTRE HONNEUR MENACÉ

LA PATRIE À JAMAIS GARDERA LA MÉMOIRE

DU SANG QUE VOUS AVEZ VERSÉ.

CE SANG ÉTAIT LE SIEN : ELLE EUT MÊME AGONIE

ET SES MAUX FURENT CEUX DONT ON VOUS TORTURA.

MARTYRS, DORMEZ EN PAIX DANS LA NUIT INFINIE

ELLE VEILLE ET SE SOUVIENDRA

Le monument fût inauguré le 21 juillet 1920 par le Bourgmestre Henri Frick qui prononça le discours[20] dont le texte mérite d'être connu, surtout dans le contexte actuel :

[20] Bulletin communal du 28 juillet 1920, pp 477-480

INAUGURATION

le 21 juillet 1920

DU MONUMENT ÉRIGÉ

à la mémoire des Soldats de Saint-Josse-ten-Noode

MORTS POUR LA PATRIE

DISCOURS

prononcé par

M. FRICK, Bourgmestre

MESDAMES, MESSIEURS,

La cérémonie qui nous réunit n'a point le caractère d'un hommage mortuaire, la commune de Saint-Josse-ten-Noode n'ayant pas attendu l'heure de la délivrance pour rendre dignement les honneurs dus à ses enfants morts pour la Patrie. Malgré les entraves mises par l'autorité occupante à ce pieux devoir, leurs dépouilles mortelles ont été honorées. Aux prières pour les défunts se joignirent des paroles de reconnaissance et d'espoir ; nos concitoyens se firent un devoir de fleurir leurs tombes, et un cénotaphe provisoire leur fut élevé, en attendant le monument funéraire qui marquera leur dernière demeure.

Il nous restait la tâche d'ajouter aux honneurs funèbres la glorification de nos héros. Nous la célébrons aujourd'hui.

Nous voulons donner leur patriotisme en exemple et rappeler leurs exploits; les vertus qu'ils ont déployées sont immortelles et passeront, intactes, aux générations à venir.

Le monument que nous allons découvrir à vos regards symbolise cette pensée : La Belgique s'étant inclinée maternellement sur la tombe de ses enfants, a relevé la tête et regardé l'avenir; son geste évoque la parole profonde d'un grand orateur de l'antiquité qui, devant le tombeau des soldats tombés pour la liberté de la Grèce, s'écriait : « Ils ne sont pas morts ! »

Un artiste, notre concitoyen, dont le talent égale le désintéressement, a transcrit cette pensée.

« Le jour de gloire est arrivé ! » Puissions-nous voir dans toutes les villes, comme dans les plus humbles villages, des manifestations semblables à la nôtre. Il ne suffit pas que des monuments décrétés par la nation reconnaissante illustrent les champs de bataille. Il faut qu'un signe commémoratif : statue, table de bronze, colonne de granit, ou simplement un arbre de la Liberté, demeure surtout dans les agglomérations où la vie est intense, où le mouvement et les préoccupations d'ordre matériel pourraient nous distraire parfois des pensées graves et des résolutions viriles qui s'imposent à notre patriotisme.

Par ces rappels constants au souvenir nous serons affermis dans notre volonté inflexible de haïr la violence, la perfidie et l'iniquité.

Nos glorieux morts nous ont laissé un héritage : ils ont sauvé le Droit assailli par la Force ; ils ont maintenu la Justice dans le monde; ils ont affermi la Liberté ; ils ont, en la défendant, rapproché les citoyens et ranimé la ferveur patriotique de ceux que les bienfaits d'une longue paix avaient rendus oublieux du danger.

N'oublions plus qu'à côté du Bien, du Juste, du Beau, il existera encore l'ambition, la cupidité, la fourberie; le patrimoine que nous ont conservé nos aînés doit être encore défendu par leurs successeurs.

A qui appartient le devoir d'entretenir la flamme sacrée du souvenir ? Aux familles qui, en se groupant, forment les communes et constituent la Patrie.

Les leçons de l'Histoire nous enseignent qu'ainsi se forment, se maintiennent et s'élèvent les Nations.

Succédant aux tribus, les communes ont, dans un lointain passé, préparé les chemins à la civilisation. Des guerres antiques, où les esprits superficiels n'ont vu que la sauvagerie de l'homme contre l'homme, ont révélé aux penseurs la première aspiration de l'humanité vers la défense de ses droits naturels.

Ils ont combattu pour leur indépendance, nos Belges d'il y a plus de deux mille ans, quand ils arrachèrent à Jules César ce magnifique hommage qu'ils étaient braves entre les plus braves, parce que ces Gaulois, voisins du Rhin, repoussaient constamment les attaques des Germains convoitant nos territoires déjà riches et cultivés.

C'était, dans un sentiment primitif mais évident, la notion du Droit qui a fait l'âme belge.

C'est encore en plein moyen âge que s'affirma la liberté grandissante des communes en face de la puissance féodale. Que d'exemples nous pourrions citer ! Woeringen... le 5 juin 1288 : le bon duc Jean Ier repousse de nos frontières les mercenaires allemands du belliqueux archevêque de Cologne menaçant le Limbourg. On vit, à côté des nobles chevaliers, les milices des communes et les arbalétriers des serments bruxellois marchant fièrement au cri de « Lim-

bourg à qui l'a conquis ! » C'est encore Courtrai — 11 juillet 1302 — les communes libres contre l'oppression seigneuriale : l'« âme belge », l'âme nationale — n'en déplaise à ceux qui la nient — s'y révéla plus clairement encore. Ce fut une victoire belge : il y avait des Namurois à côté des communiers flamands. Qu'importe la différence des idiomes quand ils traduisent la même pensée ?

Combien d'exemples nous pourrions encore citer !

Le plus proche, le plus éloquent sans doute, fut cette révolution qui rendit à la Belgique son nom, ses droits et son drapeau !

A la chute de l'empire napoléonien, les souverains de droit divin, vainqueurs enfin de Bonaparte, se sont partagé ses dépouilles impériales. Ils ont jeté comme un salaire la Belgique épuisée et pantelante aux pieds d'un maître étranger. La diplomatie de la Sainte Alliance, pour laquelle les peuples ne comptaient pas, croyait sans doute que la Belgique, cette constante insurgée pour le droit méconnu, était garrottée et bâillonnée, et que la Force avait pour toujours repris sa place.

Mais les peuples ne reconnaissent pas les traités auxquels le Droit n'a pas appliqué son sceau !

Quinze ans de résistance, quatre jours de barricades... et l'oeuvre de la Sainte Alliance s'effondrait devant la volonté de la « petite » Belgique.!

N'oublions jamais cette date de 1830; ne la séparons pas de 1789 pour le passé, ni de 1914 pour le présent. Elle fut le trait d'union entre ces dates de l'histoire du monde. Rappelons-nous nos récents jours d'épreuves, la population bruxelloise défilant silencieusement, mais fièrement confiante, devant le monument de la place des Martyrs !

Les Allemands nous avaient contraints au silence, mais comprime-t-on la pensée ? On peut clore nos lèvres, on n'étouffe pas notre âme. Nous pensions aux vainqueurs de la Révolution et, confiants dans l'avenir, nous attendions les vainqueurs de la Grande Guerre! Soldats de. la guerre de quatre ans, fils des soldats des Quatre Journées, vous avez hérité de leur bravoure et vous avez auréolé leur gloire de tout l'éclat de vos splendides exploits !

Cent quatorze citoyens de Saint-Josse-ten-Noode sont tombés au champ d'honneur; cinq Français résidant dans notre commune sont morts pour leur patrie et la nôtre. Honneur à ces valeureux alliés! La population civile s'associa, de toute son énergie, à la splendide résistance de notre armée : les noms de Descamps et de Bodson, fusillés par les Allemands pour avoir rendu des services signalés à la défense nationale, doivent être retenus; dans le mépris du danger, dans le sacrifice suprême, ils se sont placés au rang de nos inoubliables soldats.

Inspirée par de tels souvenirs, la Belgique ne saurait déchoir : si le Droit était encore menacé, nos enfants, instruits par l'exemple, seraient demain, toujours, dans la succession éternelle des temps, les tribuns, les chefs, les soldats de la Liberté !

Marchons énergiquement vers l'Avenir ! Les partis, les intérêts de

personnes et de classe, les rivalités, s'effacent devant le devoir patrial. Pendant la guerre, les Belges magnifièrent l'union et le désintéressement; pauvres et riches ont fait leur devoir. N'avaient-ils pas, tous, à défendre leur bien commun : l'Indépendance !

Si jamais des insensés ou des traîtres essayaient de rompre cette union, jetez les yeux sur les monuments témoins de votre histoire, Rappelez-vous les efforts des Allemands pour vous désunir ! Rappelez-vous comment la presse libre fut étouffée et remplacée par la presse de tolérance ; rappelez-vous les proclamations provocatrices, les victoires camouflées, les assassinats judiciaires ; rappelez-vous la stoïque indifférence de notre population et l'impuissance des tyrans et des félons. Dans le silence imposé à nos orateurs et à nos écrivains, les pierres de nos vieux édifices évoquaient notre passé et prophétisaient un meilleur avenir. Conservons ces généreux sentiments !

Qu'importent les difficultés de l'heure actuelle, conséquences inévitables d'une guerre énorme !

Après les crises sociales, les désastres et les ruines, le Droit apparait comme un rayon de soleil après l'orage, a dit Adolphe Roussel — un combattant de 1830.

Confiants en nous-mêmes, unis sous l'égide de la liberté, assurons à la Belgique, par notre fraternité, l'avenir de progrès et de grandeur réservé aux peuples épris de justice !

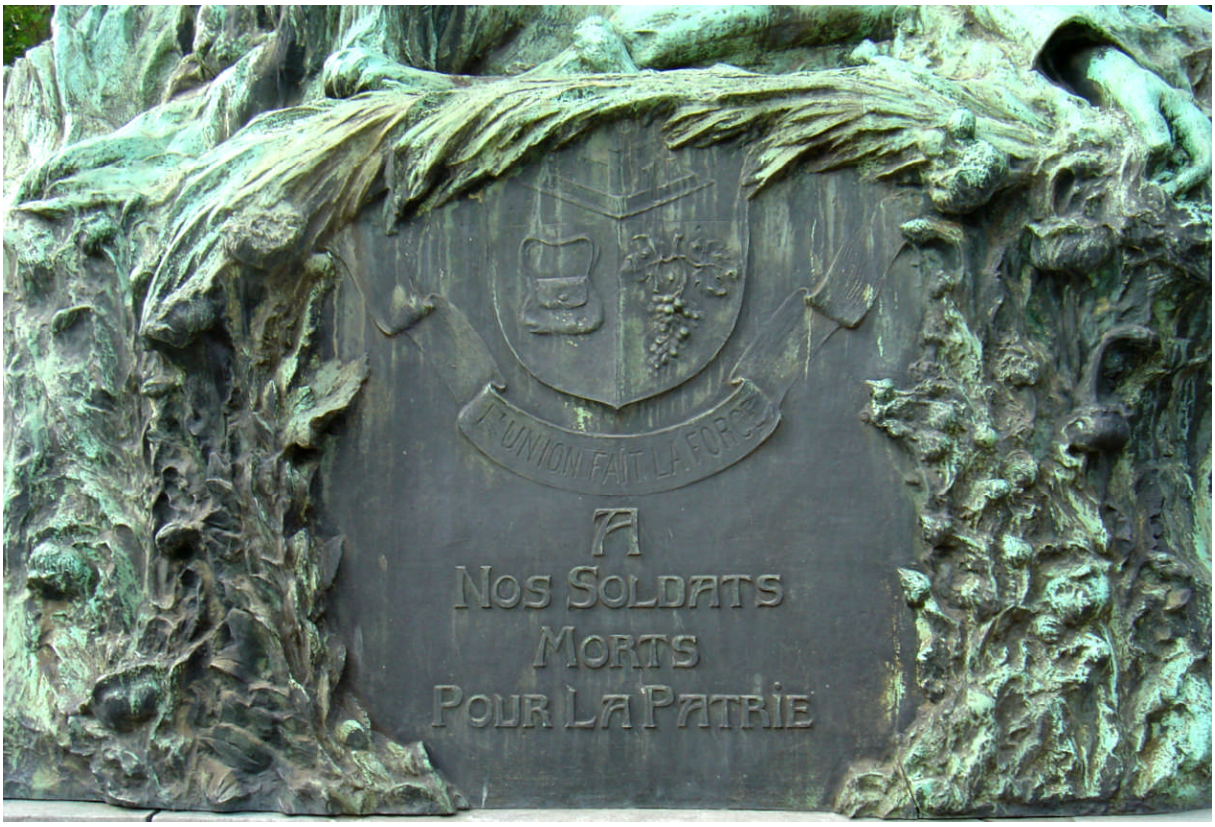
L'UNION FAIT LA FORCE
A
NOS SOLDATS
MORTS
POUR LA PATRIE

1914 - 1918
LOREA. P. H. J.
LOUWERS. J. I.
LUTS. L.
MARCOUX. G. J.
MEERT. F.
METS. A. A.
MINTEN. T. N.
MOTTET. J. J. Z.
NYS. H. L. J.
PAULUS. G. A.
PLINGERS. G. M. G. F.
PONCHARD. C.
POOL. J. J.
RAUWERS. J. B. E.
REGTEM. G. J. M.
REDOUTE. H. M.
REQUETTE. E. P. P.
RESPES. A.
REMNS. H. G.
RUTTIENS. P. M. J.
SCHETTEKATTE. E. J. A.
SCHOCKAERT. T.
SCHOUTERDEN. G. A. R.
SMETS. L. T.
SMITS. E.
SOVET. A. G.
STERNBERGER. T.
STRAETMANS. J.
TERSE. M. G. A.
TIELENS. M. H. F.
TORENT. E. P.
VALENS. D.
VAM BEGIN. E. C.
VAN DAMME. P.
VANDEN BOSCH. E. G.
VANDEN BOSCH. G. E. J.
VANDENOOSTENDE. M. L.
VANDENWYNGAERT. S. E.
VANDE PUTTE. C. E.
VANTHOURNHOUT. A.
VANDERVINCK. C. L.
VANDEVOORDE. J. A.
VANDOORNE. A. G.
VANLANGENDONCK. J. E.
VANLINTHOUT. J. B.
VAN QUAQUEBEKE. J. E.
VAN ROY. G. F. E.
VAN WEYDEVELDT. R. G. G.
VERHEYLEWEGHEN. A. J.
WILGOT. M. E.
WILLEMS. A. A. G.
WINANDY. H. J. N.
WOUTERS. P. K. M. G.
DELBECK. P. J.
PIERARD. P.
PAQUE. J. J. K.
DELAUNOY. E. G. J. B.
DUBOIS. L. J.
KERRINCKX. G. H. A.
LEVY. G.
GOOSSENS. P. A.
DE BRABANDERE. R. M. H.
NANCELS. L. T.
PAUWELS. J.
BOTTIER. TH.
HERTAY. H. E. E.
LAURENT. J. A. M.
GOECKELBERGHS. J. T.

1914 - 1918
BATTUCCI. H.
ADAM. A. P. M.
ANDRIES. TH.
BAIMA. R. L. J.
BARBIEUX. L. T.
BODSON. M. A. J.
BOISSEAU. V. M. J.
BRAEM. E. E.
BUTS. A.
CAYRON. C. L.
CEULENEER. J. J.
CHAMINADOUR. G. P.
CLAES. H. C. P. L.
COECKELBERGH. G. J.
COLIN. A. M. A. A.
COUROUBLE. G. G. R.
DAMSEAUX. A. Y. E.
DAOUST. V. F. J.
DARGENT. L. A.
DEBACKER. L. R.
DEBELS. G. R.
DE BOM. P. T.
DE BOT. E.
DECLEYRE. L. A.
DE CONDE. G. G. J.
DE CORTE. E. C.
DE KELPER. P. E.
DELESTREE. M.
DIFFICKX. G.
DERAYMAEKER. F. G.
DERUYTERE. M. G. A.
DESCAMPS. L. H. V. B.
DESCHEIRDER. P.
DELAYE. F. A. E. H.
DESMET. T.
DEVER. M. A. F. G.
DEVLEESCHOUWER. A.
DEVOS. A.
DIERCKX. E. J.
DOZIN. L. A. O.
DU ROI. F. T.
EVRARD. F. F. A.
FRANCOIS. G.
GILISSEN. A. J. A.
GOEMAERE. H. J.
GOEMAERE. J. V.
GYSELINCK. E.
HALLEUX. M. J. J.
HANSEN. E. M. E.
HENDERICKX. L. G.
DEBODT. L. TH. V.
HUBERT. R.
HUVENNE. A. L.
HUWART. A. G.
IVENS. J.
JACOBS. A. F.
JADOUL. J. B. A. J.
JONNIAUX. A. J. G.
KINDS. E.
LALIEUX. E.
LAMBERT. E. M. S. J. B.
LAMBRECHTS. F. P. J.
LECHIEN. F. E. J.
LECOMTE. F. J. B.
LEMAIRE. M. O. A. P.
LE ROY DE GANSENDRIES
LEVIE. P. J. G. M. G.
VERMETTEN. G. J. A.

Par la suite, le monument a été déplacé rue du Méridien, face à l'ancien observatoire de la Place Quetelet et le texte du socle en pierre modifié pour tenir compte des affres de la guerre 1940-1945.

1914 – 1918

1940 – 1945

LA COMMUNE DE ST-JOSSE-TEN-NOODE

A SES HABITANTS TOMBES AU CHAMP D'HONNEUR

FUSILLES COMBATTANTS RESISTANTS PRISONNIERS

ET DEPORTES POLITIQUES

Sur les côtés du monument ont été ajoutées six plaques avec les noms de ceux qui ont donné leur vie pour la patrie.

du côté droit

du côté gauche

ALENTOURS

Pour terminer cette promenade, comparons les lieux à cent ans de différence.

Dans le montage ci-dessous réalisé à partir de trois cartes postales anciennes, on remarque l'enfilade des immeubles de l'avenue de l'Astronomie vers la rue de l'Union ainsi que dans la rue de Bériot, ensemble d'immeubles détruits et remplacés par des constructions modernes.

Circa 1911

Mai 2011

Ici le spectateur se trouve à hauteur de la grille qui entoure le jardin de la maison communale, la maison communale derrière lui et regarde vers la place des Barricades.

La carte postale ancienne montre le monument près de la grille du square Frick. Du même endroit, le spectateur ne voit plus que l'entrée d'un parking.

Circa 1911

Mai 2011

Auparavant, à droite du mur de la salle du Conseil, se trouvait une verrière, actuellement un immeuble moderne

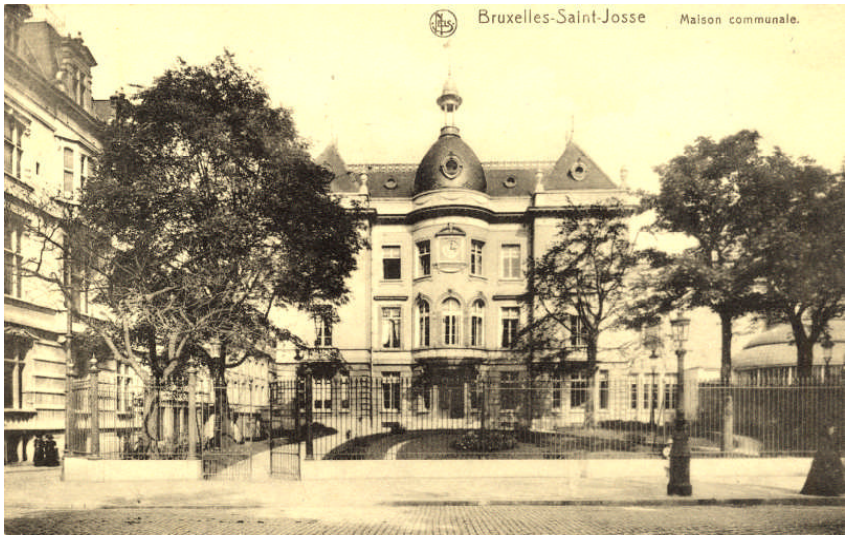
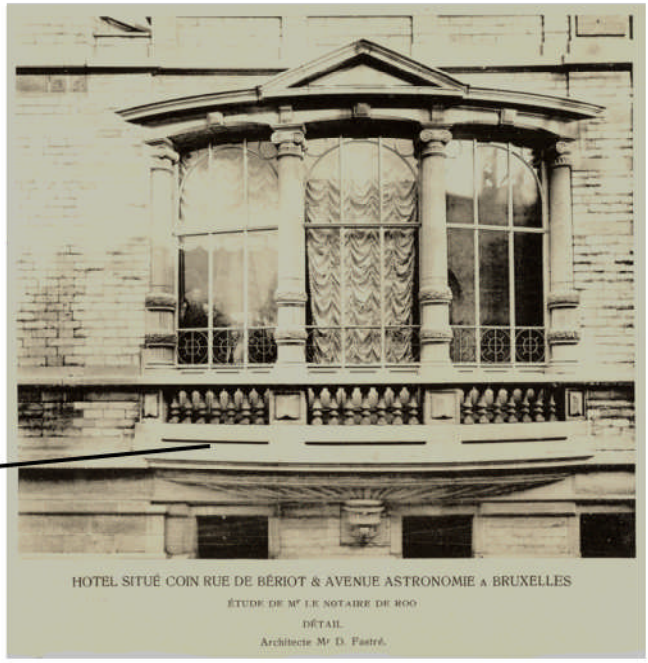
La maison du Notaire De Ro au n° 14 chez qui seront établis les statuts
de la Compagnie Intercommunale des Eaux